EC2027
COLLECTIF ENGAGÉ

Le rôle de la REP dans l'économie circulaire

Etude sur les performances de la responsabilité élargie des producteurs en matière d'économie circulaire

TOME 1

mars 2025

Fondée en mars 2021 sous la forme d'un collectif, **EC2027, un quinquennat pour l'économie circulaire**, est désormais une association loi 1901 qui nourrit l'objectif de diffuser l'économie circulaire dans toutes les strates de décision de la vie politique et publique. EC2027 regroupe des entreprises et des individus, experts de l'économie circulaire au quotidien, et surtout animés par le sujet dans leur vie de tous les jours !

Remerciements

Nous tenons à remercier l'**ADEME** pour son soutien financier, ainsi que les adhérents d'EC 2027 qui ont participé activement à la relecture, à la rédaction et au suivi de cette étude.

Nous remercions également chaleureusement les personnes qui ont accepté d'être interviewées et de partager avec nous leur vision et leur expérience sur l'économie circulaire, la responsabilité élargie des producteurs (REP) et le rôle de la REP en matière de circularité des produits.

La liste de ces personnes est jointe en annexe de ce rapport.

Note : ce document a reçu un soutien financier de l'ADEME mais n'engage pas l'ADEME. Son contenu (ou les données qu'il contient) n'engage que la seule responsabilité de son/ses auteurs et ne représente pas la position de l'ADEME

Droit de citation : *Performances de la Responsabilité Élargie des Producteurs en Matière d'Économie Circulaire*, **EC2027**, mars 2025

© EC2027 (2025)

SOMMAIRE

SYNTHESE p. 7

TOME 1 p. 13

1. Contexte p. 14

2. Objectifs de l'étude p. 17

3. Présentation de la méthodologie p. 18

4. Résultats de l'étude p. 21

4.1. Bilan des entretiens p. 21

A. Sur la stratégie économie circulaire des entreprises : 7 enseignements clés pour accélérer p. 21

A.1. Un constat : une accélération des stratégies d'entreprises en matière d'économie circulaire p. 21

A.2. Un besoin : structurer des stratégies d'économie circulaire différenciées selon les secteurs, et même, selon les produits p. 22

A.3. Un défi : mettre en place des politiques publiques favorisant la création de valeur par opposition à une mise en conformité p. 24

A.4. Un défi : débloquer des financements au niveau nécessaire pour une transformation industrielle en libérant les gisements disponibles p. 25

A.5. Un défi : développer et faire coïncider les offres circulaires et la demande p. 29

A.6. Une solution : mobiliser les écosystèmes et susciter de nouvelles vocations / formations p. 31

A.7. Intégration de la donnée "produit" et innovation technologique p. 33

B. Sur la performance de la REP en matière d'économie circulaire : un outil-valise à recentrer sur ses fondamentaux **p. 35**

B.1. La REP n'est pas l'Alpha et l'Oméga de l'économie circulaire p. 35

B.2. La REP, une responsabilité complémentaire de celles du producteur et du détenteur de déchets p. 41

B.3. La REP, une responsabilité individuelle dont les modalités de mise en œuvre doivent relever de la liberté d'entreprise p. 42

C. Sur la gouvernance de l'économie circulaire : nécessité d'instaurer un système de gouvernance par filière produit **p. 44**

4.2. Solution d'EC2027 p. 47

A. Synthèse des enseignements sur la performance de la rep en matière d'économie circulaire **p. 47**

A.1. Performance de la REP en matière de réemploi et de réparation p. 47

A.2. Performance de la REP en matière de recyclage p. 49

B. Solution organisationnelle et opérationnelle d'EC 2027 **p. 50**

B.1. Optimisation de l'économie circulaire comme outil de politique publique économique p. 50

B.2. Optimisation de l'outil REP en matière d'économie circulaire, et du rôle corrélatif des éco-organismes p. 52

C. Ajustement du rôle de l'État **p. 54**

D. Schémas organisationnels de la solution d'EC 2027 **p. 56**

ANNEXES p. 58

Annexe 1 - Questionnaire d'entretien des entreprises **p. 59**
Annexe 2 - Questionnaire d'entretien des éco-organismes **p. 63**
Annexe 3 - Liste des personnes interviewées **p. 66**
Annexe 4 - Méthodologie d'analyse produit (tableur fourni séparément) **p. 68**

SYNTHESE

Contexte

La transition vers une économie circulaire en France est à la fois un impératif écologique absolu et une opportunité économique et sociale majeure. D'une part, l'extraction et la transformation des ressources matérielles sont responsables de 45 % des émissions de gaz à effet de serre, et nous consommons annuellement 1,7 fois plus que ce que la Terre peut nous fournir. D'autre part, les chaînes de valeur circulaires, via notamment les produits écoconçus, la réparation, le réemploi et le recyclage, sont une des voies majeures de réindustrialisation du pays, de réduction du déficit de la balance commerciale et de notre dépendance aux gisements de matières à l'étranger, tant les chaînes de production de produits neufs, notamment ceux à faible durabilité, sont pour beaucoup externalisées hors de notre territoire. Elles contribuent également au renforcement de notre cohésion sociale, de par la création d'emplois locaux aux profils variés (artisans, ouvriers, travaux manuels, cadres, entreprenariat, reconversion stratégique de grands groupes…), mais aussi de par la place historique des associations, des acteurs de l'économie sociale et solidaire et des activités de réinsertion sociale.

Depuis les années 70, la France a été pionnière dans le traitement de ses déchets via la création de filières professionnelles de collecte, de traitement et du recyclage, en misant sur la Responsabilité Élargie du Producteur (REP), une obligation juridique fondée sur le principe du pollueur-payeur.

En 2020, la loi AGEC a élargi le nombre de produits couverts et les missions de la REP. Elle a notamment entériné l'importance de couvrir les autres piliers, d'ailleurs prioritaires, de la circularité, tels que l'écoconception ou l'allongement de la durée de vie des produits via la réparation ou le réemploi. De ce fait, la REP se voit confier aujourd'hui un rôle prédominant dans la transition vers une économie circulaire, tant côté politiques publiques que dans les secteurs économiques.

Alors que la loi AGEC fête ses 5 ans, **le développement de l'économie circulaire, s'il a connu une indéniable impulsion ces dernières années, a du mal à passer à l'échelle** et à dégager des modèles économiques pérennes. Évaluer globalement les réussites et limites de la stratégie nationale circulaire est une priorité. En ce sens, plusieurs études et évaluations complémentaires, dont une mission d'inspection gouvernementale, ont été réalisées en 2024 ou sont en cours.

Objectif

Le rôle central donné à la REP et le moment décisif que connaît cette transition ont incité EC2027 à mener une étude dont l'objectif est :

- D'analyser l'efficacité et le potentiel de la REP pour soutenir l'économie circulaire ;
- De développer des recommandations en fonction de cette analyse.

Méthodologie

La réussite de l'évaluation de la performance de la REP dans sa contribution à la transition vers l'économie circulaire suppose de **ne pas se centrer uniquement sur l'atteinte ou non des objectifs qui ont été confiés à la REP**. L'apport de cette étude est ainsi d'élargir le cadre de réflexion, en évaluant également le positionnement et le rôle donnés à la REP dans la stratégie globale de cette transition circulaire, ainsi que son interaction avec les autres outils de cette stratégie (investissements publics, cadre législatif etc.).

Par ailleurs, avoir une vision claire et globale d'une transition vers une économie circulaire suppose de **partir des chaînes de valeur**. La circularité se mesure concrètement au niveau d'écoconception, de durée de vie, du dynamisme des activités de réemploi et de réparation, et de la réussite du recyclage pour chaque filière et/ou produit donné. La méthodologie de l'étude repose ainsi sur l'analyse de produits présélectionnés représentatifs des principales chaînes de valeur ayant une filière REP associée. Elle se décline en :

- Une analyse bibliographique approfondie des politiques en matière d'économie circulaire ;
- 23 entretiens oraux, ainsi que des contributions écrites sur la base d'un questionnaire, formant un échantillon représentatif de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur d'un produit ou filière de l'économie circulaire (fabricant, distributeur, reconditionneur, recycleur, éco-organisme, centrale d'achat, place de marché etc...) ;
- Une évaluation de la circularité des produits, c'est-à-dire l'ambition des objectifs, les outils (dont la REP) mis en place (ou pas) pour les atteindre, et l'avancée de sa mise en œuvre par outil. Ce panorama est issu des deux travaux précédents (traitement des données et entretiens).

Résultats

La transition vers une économie circulaire a globalement progressé en France. Grâce aux premiers objectifs fixés par les lois européennes et françaises (exemple : réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 en France), mais aussi grâce aux premiers leviers mis en place principalement par la loi AGEC (horizons d'interdictions de quelques pratiques linéaires, soutien par la commande publique, sensibilisation du consommateur, premiers financements par la REP et appels à projet...), des initiatives économiques circulaires ont émergé en nombre, tant du côté entrepreneurial que dans la transition d'activités de grands groupes.

Cependant, bien qu'elles confirment accélérer leurs investissements et leurs stratégies dans l'économie circulaire, **les entreprises éprouvent énormément de difficulté à les massifier et à en assurer la pérennité économique**. En conséquence, les objectifs d'économie circulaire, pourtant encore raisonnables voire parcellaires (exemple : objectifs d'allongement de durée de vie comme le réemploi), donc insuffisants pour viser une économie pleinement circulaire, ne sont globalement pas atteints.

Ce plafond de verre s'explique principalement par le rôle central donné à la REP dans la mise en place de cette transition . En d'autres termes, mis à part l'élaboration des objectifs, la grande majorité de la stratégie, du pilotage et du financement de l'économie circulaire leur a été confiée.

Cette prédominance a trois conséquences structurelles :

1. Malgré la loi AGEC, les actions en faveur de l'économie circulaire sont restées majoritairement centrées sur le recyclage de déchets, qui est en effet la spécialité et compétence historique des REP. Or, passer à une économie circulaire suppose une politique de soutien et de financements d'entreprises qui ont souvent peu de choses à voir avec les déchets (fabrication de produits écoconçus, valorisation de produits usagés...). Malgré une incontestable montée en puissance des financements du secteur de la réparation (via notamment le fonds réparation) et des succès dans l'atteinte de certains objectifs de recyclage (exemple : verre), cette prédominance n'a pas auguré d'un succès généralisé des niveaux et de la qualité du recyclage dans l'ensemble (seulement 7% du textile est recyclé par exemple). Elle s'exerce par ailleurs au détriment d'autres piliers de l'économie circulaire, pourtant prioritaires dans la hiérarchie de traitement des déchets ou des produits usagés comme la réduction et le réemploi.

Par exemple :

- Le gisement de produits usagés et de déchets passe majoritairement de la collecte au recyclage, en passant très peu par les acteurs du réemploi, de la réparation ou de l'économie de la fonctionnalité ;
- Les schémas de collecte ne préservent pas la qualité des produits (exposition aux intempéries, mélanges en déchetterie, multiples ruptures de charges...) et ne facilitent donc pas leur prolongement de durée de vie.

2. Le pilotage de ces actions a été confié à une seule partie de la chaîne de valeur de l'économie circulaire : les producteurs au sens de la REP (principalement fabricants et distributeurs), excluant par exemple les réparateurs, les acteurs du réemploi, voire ceux du recyclage, des organes décisionnaires. Ceci pose des problèmes de plusieurs ordres, à la fois de concurrence, mais aussi d'efficacité de la stratégie. Embarquer tous les acteurs de la chaîne de valeur est essentiel.

3. Les autres outils ou leviers majeurs permettant l'émergence d'un secteur économique et industriel mature ont été collectivement délaissés. Or, la quasi-totalité des entreprises interrogées mentionnent spontanément les besoins de financement à long terme, de révision du cadre législatif ou fiscal et de liberté d'innovation pour réussir cette transition. A contrario, la REP est très peu mentionnée comme un élément clef des stratégies privées d'économie circulaire.

Proposition d'EC2027

La solution proposée consiste donc à prendre le problème à la racine, c'est-à-dire à inverser la façon de penser la stratégie française sur l'économie circulaire. Au lieu de la déléguer à la REP et de la considérer comme une contrainte environnementale, EC2027 suggère de la traiter comme toute structuration de filière économique. La stratégie industrielle doit ainsi prévaloir. L'économie circulaire réussira si des modèles économiques rentables et de grande échelle sont possibles, entraînant l'ensemble la chaîne de valeur, les fournisseurs, entreprises de taille intermédiaire etc... Dans ce cadre, **la REP doit être considérée et mobilisée à sa juste place, comme un outil parmi d'autres selon sa pertinence**, aux côtés d'autres leviers tout aussi indispensables comme la révision du cadre légal et fiscal ou la structuration de l'offre. Tous doivent être coordonnés pour contribuer efficacement à une stratégie d'ensemble, élaborée dans le cadre de comités stratégiques de filières avec l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur.

Cette proposition globale se décline concrètement de la manière suivante :

1 **Fixer des objectifs nationaux de circularité** en relation avec les enjeux associés pour la France et ses territoires (décarbonation, souveraineté, compétitivité, cohésion sociale, financement) et pour l'ensemble des piliers de l'économie circulaire (mobilisation des pièces, produits, équipements et matériaux usagés, allongement de durée de vie, réemploi, réparation, recyclage, approvisionnement et consommation durables...) ;

2 **Élaborer des stratégies économiques via des Comités stratégiques de filières**, ayant pour objet de développer sur le long terme le tissu économique capable de répondre aux objectifs nationaux ;

3 **Mettre en place les outils réglementaires, fiscaux et les opérateurs systèmes** (voir la proposition 4) nécessaires à l'implémentation de ces stratégies par filière via une task force interministérielle transversale des services de l'Etat ;

4 **Confier la mise en œuvre opérationnelle à des opérateurs systèmes** (start up d'État, administration, opérateur privé) définis et agréés par cette task force. Les REP (et par voie de conséquence les éco-organismes qui les gèrent) peuvent être un de ces outils, mais pas exclusivement. Par exemple, afin de mettre en place une stratégie nationale de collecte préservant la qualité des produits pour réemploi, il faudrait une structure accueillant les acteurs du réemploi, les opérateurs de collecte, les collectivités et les fabricants ;

5 **Attribuer à une entité de l'Etat le suivi annuel des objectifs stratégiques et opérationnels des CSF** :

a. La collecte de données pertinentes ;

b. Un rôle d'audit pour en vérifier la robustesse et la pertinence ;

c. Un rapport annuel de situation par une autorité de contrôle distincte et compétente pour sanctionner sans délai les opérateurs systèmes concernés en cas de non-atteinte des objectifs, sanction pouvant aller jusqu'à la perte de l'agrément lorsqu'il s'agit d'opérateurs agréés, éco organismes par exemple.

La mise en place de l'ensemble de cette proposition suppose :

- **L'organisation des Etats Généraux / Assises de l'Économie circulaire** permettant un dialogue constructif avec toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur.

- **Une révision législative**, notamment de la loi AGEC, ainsi qu'une synergie politique forte entre les autorités du gouvernement concernées : en premier lieu, les services du Premier Ministre, le ministère de la Transition écologique et le ministère de l'Économie.

***

TOME 1

1. Contexte

En février 2024, paraissait un rapport onusien sur les ressources mondiales indiquant que l'extraction et la transformation des ressources matérielles représentaient plus de **55 % des émissions de gaz à effet de serre** - plus de 60 % en tenant compte de l'impact de l'utilisation des sols[1].

Dans le Pacte Vert de l'Union Européenne, **la circularité est considérée comme un moyen de respecter les engagements de l'Union Européenne en matière de climat** et d'assurer une transition juste, durable et socialement équitable.

La Fondation Ellen MacArthur a calculé que **l'économie circulaire permettrait en effet d'agir sur 45 % de nos émissions de gaz à effet de serre**. Elle la définit comme "*un système dans lequel les matériaux ne deviennent jamais des déchets et la nature se régénère. Dans une économie circulaire, les produits et les matériaux sont maintenus en circulation grâce à des processus tels que l'entretien, la réutilisation, la remise à neuf, la refabrication, le recyclage et le compostage. L'économie circulaire s'attaque au changement climatique et à d'autres défis mondiaux, tels que la perte de biodiversité, les déchets et la pollution, en dissociant l'activité économique de la consommation de ressources limitées*".

Pour l'Union Européenne, cette circularité déployée dans l'économie réelle constitue également un **moteur d'innovation, de compétitivité et de durabilité**.

Aussi, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre résultant de la production de produits utilisés quotidiennement, il faut engager l'industrie à développer des modèles économiques circulaires en satisfaisant les attentes des consommateurs et des entreprises en matière de produits, offres, consommations plus durables.

Pour ce faire, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) promeut notamment la mise de systèmes de responsabilité élargie du producteur (REP) :

"*La REP est une approche de politique environnementale qui confère aux producteurs la responsabilité de leurs produits tout au long du cycle de vie de ces derniers, y compris au stade en aval de la consommation.*

[1] Global Resources Outlook 2024 : https://www.unep.org/resources/Global-Resource-Outlook-2024

Un régime de REP se caractérise par le transfert de la responsabilité (de l'organisation matérielle et/ou du financement, en totalité ou en partie) en amont aux producteurs et l'offre d'incitations à ceux-ci pour qu'ils prennent en compte les considérations relatives à l'environnement lors de la conception de leurs produits. Les autorités publiques qui adhèrent à la REP ont recours à un ensemble d'instruments stratégiques pour transférer des pouvoirs publics aux producteurs la responsabilité financière (et parfois opérationnelle) de la gestion des déchets et de la récupération des matières" [2].

Or, à ce jour, la France est le pays dans le monde qui s'est dotée du **plus grand nombre de filières REP, avec 25 filières couvrant 16 millions de tonnes de déchets produits chaque année**, dont onze qui résultent de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020 (loi AGEC) :

Tableau 5 : Liste des filières REP en France

Numéro	Abréviation	Nom de la filière	Effective en avril 2024 (O/N)
1	EMBM	Emballages des ménages (avant 2023)	O
	EMPAP	Emballages des ménages et papiers graphiques (depuis 2023)	
2	EIC	Emballages industriels et commerciaux, dont restauration	N
3	PAP	Imprimés papiers et papiers à usage graphique (avant 2023)	N
	N.A.	Filière abrogée par fusion avec les emballages (depuis 2023)	N
4	PMCB	Produits ou matériaux de construction du bâtiment	O
5	EEE	Équipements électriques ou électroniques	O
6	PA	Piles et accumulateurs	O
7	PCHIM	Contenus et contenants des produits chimiques	O
8	MNU	Médicaments non utilisés	O
9	DISP-MED	Dispositifs médicaux perforants des patients en autotraitement	O
10	EA	Élément d'ameublement	O
11	TLC	Produits textiles d'habillement, chaussures et linge de maison	O
12	JOUET	Jouets	O
13	ASL	Articles de sport et de loisirs	O
14	ABJ	Articles de bricolage et de jardin	O
15	VHU	Véhicules hors d'usage	O
16	PNEU	Pneumatiques	O
17	LUB	Huiles lubrifiantes ou industrielles	O
18	BPS	Navires de plaisance ou de sport	O
19	TABAC	Produits du tabac	O
20	N.A.	Gommes à mâcher synthétiques non biodégradables	N
21	TSUU	Textiles sanitaires à usage unique	N
22	N.D.	Engins de pêche contenant du plastique	N
23[86]	N.D.	Aides techniques médicales	N
N.A.	N.D.	Produits de l'agrofourniture	O

Source : Article L. 541-10-1 du code de l'environnement, mission.

Source : Performances et gouvernance des filières à responsabilité élargie du producteur, Inspection Générale Des Finances ; Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable ; Conseil Général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies - Juin 2024 ("Rapport IGF" [4]).

[2] *La responsabilité élargie des producteurs : Notions de base et principes clés - document politique de l'OCDE sur l'environnement no. 41*, OCDE, 16 janvier 2025 : https://www.oecd.org/fr/publications/la-responsabilite-elargie-des-producteurs_ee1c5489-fr.html

[3] https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759

4 https://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/Rapports%20de%20mission/2024/2024-M-007-04%20Rapport%20public%20REP_Version%20Web.pdf

En 2022, 4 éco-organismes agréés par l'État pour la mise en œuvre de filières REP concentraient **88 % des éco-contributions** versés par les metteurs en marché au titre de leurs obligations en la matière :

- Citeo : 1 Md€, au titre de la filière des emballages ménagers ;
- Ecomaison : 282,4M€, au titre des filières éléments d'ameublement, articles de bricolage et de jardin, jouets ;
- Ecosystem : 272,5M€, au titre des filières éléments électriques et électroniques et produits chimiques ;
- Ecologic : 103,3M€ au titre des filières équipements électriques et électroniques, articles de bricolage et de jardin, articles de sport et de loisirs.

Le Rapport IGF projette que les éco-contributions pèseront **7 Mds€ en 2029** contre 2,4 Mds€ en 2023, soit autant que ce que l'enveloppe budgétaire consacrée par la Commission européenne à la protection de la biodiversité mondiale.

Le poids croissant des obligations qui découlent de la REP pour les secteurs économiques amène à **s'interroger sur la performance actuelle de la REP en matière d'économie circulaire.**

C'est fort de son ADN qui vise à promouvoir l'économie circulaire et les solutions pour le déploiement de son plein potentiel dans toutes les strates de la vie publique, qu'EC2027 a souhaité analyser ces enjeux, avec le soutien financier de l'ADEME.

2. Objectifs de l'étude

L'étude a pour ambition de clarifier le rôle, le fonctionnement et la performance de la REP en matière d'économie circulaire en France, en apportant des réponses aux questions suivantes :

- Quelle place les réglementations européennes et françaises donnent-t-elles à la REP et à ses acteurs (éco-organismes, systèmes individuels, metteurs en marché) dans le développement d'une économie circulaire ?
- Comment ces responsabilités s'articulent-elles avec le rôle joué par les acteurs de chaque chaîne de valeur circulaire ?
- La REP permet-elle de faire de l'économie circulaire, un modèle systémique ?
- Comment s'articule-t-elle avec les autres outils de l'économie circulaire (interdictions ; fiscalité environnementale ; traçabilité ; labels ; étiquetage ; etc.) ?

En miroir, l'étude doit permettre de valider ou d'infirmer le rôle confié à la REP en matière d'économie circulaire, et le cas échéant, de proposer des pistes d'amélioration pour adresser les enjeux identifiés.

3. Présentation de la méthodologie

EC 2027 a constitué un **Comité de Pilotage** afin de suivre et d'émettre des préconisations sur le développement des travaux menés dans le cadre de la présente étude.

Ce Comité se compose de 7 adhérents de l'association, chacun concerné par une ou plusieurs filières, et d'un expert :

- Stéphan Arino (TOMRA) : REP Emballages ménagers
- Bénédicte Barbry (Mobivia) : REP VHU / REP Batteries / REP Pneu / REP Huiles usagées
- Pierre-Emmanuel Saint-Esprit (Manutan) : REP Meubles
- Sarah Schönfeld (Murfy) : REP D3E ménagers (gros électroménager)
- Timothée Macé Dubois (Fédération de la Mode Circulaire) : REP Textile
- Franck Robert (expert)
- Alexandre Tanay (Back Market) : REP D3E ménagers et professionnels (appareils électroniques)

Le Comité a confié la réalisation de l'étude, à une **équipe** composée de :

- Sophie Gillier (adhérente EC2027 et experte REP)
- Alexandra Lange (adhérente EC2027 et experte REP)
- Alexandra Straubhaar (alternante)
- Emilie Berger (stagiaire)

Les travaux de l'étude s'appuient d'une part, sur des **entretiens menés auprès d'entreprises**, et d'autre part, sur une **analyse bibliographique**.

Entretiens

31 acteurs ont été sollicités pour les entretiens. Ils ont été ciblés pour être représentatifs :

- Des acteurs des chaînes de valeur de l'économie circulaire (économie traditionnelle et économie sociale et solidaire) : fabricant de produits, de pièces et composants ; réparateur ; reconditionneur ; plateforme de réemploi ; distributeur (magasins et commerce en ligne) ; centrale d'achat ; place de marché ; prestataires de service mutualisés ;
- De la diversité des filières REP : Bâtiment ; Batteries ; D3E ménagers et professionnels ; Emballages ; Huiles usagées ; Meubles ; Textiles ; Pneus ; VHU.

23 entretiens individuels ont finalement été réalisés répartis de la façon suivante :

- Prise d'un engagement de confidentialité ;
- Envoi préalable d'un questionnaire (34 questions) structuré autour de 3 axes (Annexe 1) :
  - Approche générale de l'économie circulaire, de la REP et positionnement
  - REP : performance économique & économie circulaire de l'entreprise
  - REP : performance et évolution de la chaîne de valeur et du secteur
- Réalisation des entretiens (au total : 18 heures d'entretiens enregistrés) ;
- Restitution écrite de chaque entretien et synthèse ;
- Rédaction d'une synthèse des enseignements, partagée au Comité de Pilotage.

EC2027 a ensuite sollicité les éco-organismes sur la base d'un questionnaire adapté (Annexe 2), partagé par voie électronique. Cette méthode est apparue ne pas être adaptée au regard des retours très limités reçus (en nombre et en contenu).

Analyse bibliographique

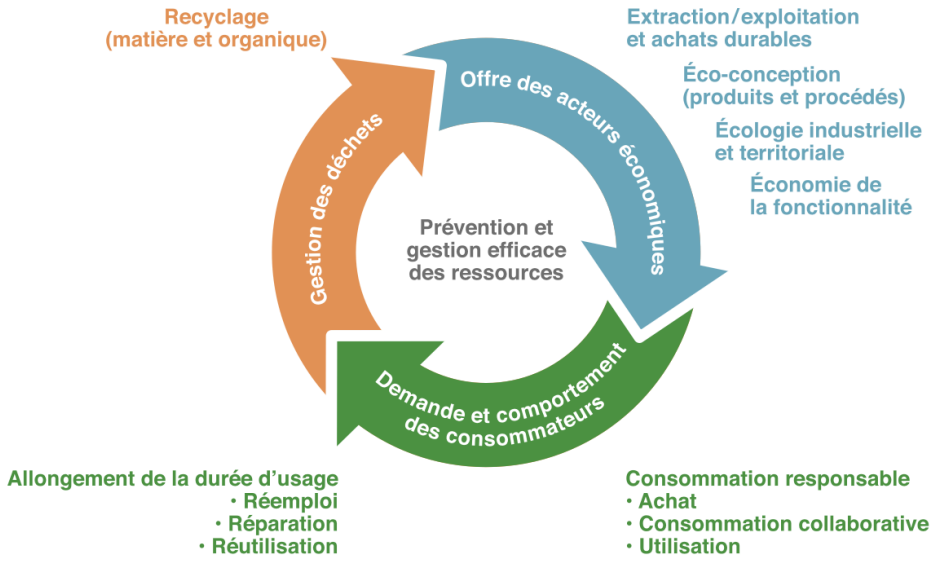
Toute la littérature traitant de la REP et de sa performance en matière d'économie circulaire a été réunie depuis le démarrage de l'étude jusqu'à son dernier jour (réglementations européenne et française ; rapports ; analyses ; bilans ; données ; articles ; etc.).

Compte tenu de la masse documentaire recueillie, et du temps imparti, il a été décidé de ne pas lister l'intégralité de la documentation consultée et analysée, et de se limiter à citer les sources finalement utilisées.

La restitution de cette analyse est proposée sous forme de **fiches thématiques, structurées à partir des 7 piliers de l'économie circulaire** définis par le ministère de l'Écologie[5], présentées dans le TOME 2 de l'étude :

[5] https://www.ecologie.gouv.fr/leconomie-circulaire

Économie circulaire
3 domaines
7 piliers



Source : *Ademe*

De la même façon, la politique générale d'économie circulaire et sa performance, ainsi que les états des lieux des politiques européenne et française en matière d'économie circulaire sont présentés sous forme de fiches dans le TOME 2.

Résultats

Sur la base de la synthèse des entretiens et du bilan des analyses bibliographiques, un certain nombre de **recommandations** sont proposées dans le TOME 1 de cette étude.

EC2027 propose en Annexe du même TOME 1 une **méthodologie d'évaluation de la circularité des produits**, avec l'appui de la REP ou d'autres outils, à partir d'indicateurs, qui vient en appui de ses recommandations.

4. Résultats de l'étude

4.1. Bilan des entretiens

A. Sur la stratégie économie circulaire des entreprises : 7 enseignements clés pour accélérer

Les entretiens menés auprès des entreprises ont permis d'aborder trois points qui nous paraissent fondamentaux pour mesurer la performance de la REP en matière d'économie circulaire : la stratégie économie circulaire des entreprises, le positionnement et la performance de la REP à cet égard, et la gouvernance de l'économie circulaire.

Il est apparu que les acteurs convergent sur un certain nombre de constats, de besoins et de défis à relever, ainsi que sur des solutions, qui sont présentés ici sous la forme de **7 enseignements clés**, **pour accroître et pérenniser l'économie circulaire en France**.

A.1. Un constat : une accélération des stratégies d'entreprises en matière d'économie circulaire

Les entreprises reconnaissent unanimement **l'importance d'intégrer l'économie circulaire au cœur de leurs stratégies**.

"*Désormais, la stratégie circulaire est au cœur de la stratégie d'entreprise et vise à renforcer celle-ci. Elle est directement liée à son positionnement business.*"

"*L'économie circulaire, ce n'est pas l'optimisation du business model linéaire*" existant pour réduire les pollutions

---

Par exemple, une plateforme de réemploi de mobilier doit aller au-delà de la simple réduction de l'impact environnemental de l'offre ; son succès dépend d'une transformation intrinsèque de son activité faisant du réemploi un marché à part entière, de l'amont à l'aval.

Cette transformation ne se limite donc pas à de simples ajustements pour minimiser les impacts environnementaux. Elle doit, au contraire, se traduire par une **réinvention complète des modèles économiques** : de nouveaux produits, de nouvelles activités. En effet, ce sont "*de nouvelles activités et offres avec leur équilibre économique et la preuve de leur durabilité*", "*de nouvelles idées business impactant positivement*".

En fait, il faut **appréhender "*les leviers de l'économie circulaire*"** (le réemploi, la réparation et le recyclage) **comme "*des marchés*"**. Leur déploiement requiert la mobilisation "*de moyens financiers, industriels et logistiques nouveaux*" au bon niveau opérationnel et dont le déploiement doit être facilité par la mise en place d'outils de politiques publiques réglementaires, économiques et fiscaux adaptés.

Cependant, les objectifs d'économie circulaire des entreprises varient encore selon la nature de leurs activités et de leur maturité. Ils sont parfois affirmés "*forts et clairs*", au-delà des objectifs d'une filière économique, pour marquer une volonté de leadership et de prise d'opportunités ("*pousser les partenaires, se positionner en leader, influencer par l'exemple*"). Mais dans tous les cas, le souhait d'objectifs ambitieux est général, car **l'enjeu reste de créer une dynamique, qui, seule, permettra de bâtir la rentabilité, la compétitivité et la durabilité de l'offre circulaire**.

Cette dynamique doit passer par la **structuration de stratégies par filière industrielle**, voire par produit.

A.2. Un besoin : structurer des stratégies d'économie circulaire différenciées selon les secteurs, et même, selon les produits

Selon les acteurs interrogés, la condition d'accélération de l'économie circulaire repose sur la **structuration de stratégies sectorielles par marché et pour un marché unique**, comme les trajectoires définies par l'Union européenne en matière de décarbonation, d'éco-conception, de compétitivité, de réindustrialisation ou de transition juste et durable, qui font l'objet d'une somme articulée de mesures, tant environnementales qu'économiques.

L'élaboration de ces stratégies permet de définir entre le monde économique et les États, **les programmes et les outils utiles pour déployer l'économie circulaire** dans un secteur donné. Dans le secteur automobile par exemple, la réglementation européenne touche tant à des questions de conformité de conception que d'export, de circulation des produits et pièces usagés, ou encore aux exigences en matière de qualité des opérations. C'est le cas également dans les secteurs du bâtiment et du numérique dont les stratégies sectorielles intègrent une feuille de route en matière d'économie circulaire.

Par ailleurs, les acteurs précisent que l**es besoins sont spécifiques à chaque levier** de l'économie circulaire (le réemploi, la réparation et le recyclage) ; les métiers et la valeur ajoutée associés aux produits différant.

L'économie circulaire "*est transverse aux activités (...) mais avec des challenges différents entre les marchés*"

Selon eux, ces besoins ne peuvent être satisfaits qu'à condition de **mettre en œuvre simultanément ces leviers et en respectant certaines conditions**, à savoir :

- En suivant la hiérarchie instaurée pour la gestion des déchets, ou plutôt "des ressources" ;
- En accordant le même poids à chacun des leviers, alors qu'aujourd'hui le recyclage reste central dans les politiques publiques en matière d'économie circulaire ;
- En s'assurant d'une articulation cohérente entre eux. Par exemple, les objectifs de collecte pour réemploi, qui pèsent sur les éco-organismes, ne suffisent pas à alimenter une offre qui réponde aux besoins des acheteurs publics ou privés. De même, les modalités de reprise et de collecte transposées dans les cahiers des charges des éco-organismes ne favorisent pas le réemploi : elles perdent de vue que les produits réemployables ne peuvent pas être collectés comme ceux qui sont recyclables, au risque de partir en incinération, voire en enfouissement lorsqu'ils sont impropres au recyclage.

Les **spécificités des produits**, avec les opportunités et les contraintes qu'elles emportent, doivent également être prises en compte pour dimensionner une réelle stratégie de filière.

Certains enjeux demeurent néanmoins communs à une variété d'offres circulaires comme la rentabilité, la compétitivité, les approvisionnements ou encore la problématique de certaines substances. C'est le cas des plastiques agricoles issus de la récupération et des produits électroniques reconditionnés, ou encore des textiles, dont la compétitivité se joue sur un marché international.

Finalement, il apparaît que ces stratégies requièrent une **meilleure traduction de leurs enjeux dans les politiques publiques**, qui doivent poser un cadre dynamique pour favoriser l'essor de nouveaux modèles à valeur ajoutée, dont découleront les objectifs qui font sens.

A.3. Un défi : mettre en place des politiques publiques favorisant la création de valeur par opposition à une mise en conformité

Le succès de stratégies sectorielles, ou par produit, en matière d'économie circulaire doit passer par un alignement des réglementations nationales et européennes avec celles-ci :

"L'économie circulaire, ce n'est pas que légiférer"

Or, les acteurs doivent aujourd'hui appréhender et gérer au quotidien un **ensemble de réglementations environnementales, économiques ou fiscales** - bien au-delà des REP - et qu'ils jugent trop verticales, engendrant parfois des injonctions contradictoires (réduire le plastique et créer de nouvelles filières de recyclage viables) ou des situations de concurrence déloyale (exclusion de l'accès aux gisements de déchets électriques et électroniques des acteurs traditionnels de la seconde vie, par exemple). Si pour les acteurs économiques, l'économie circulaire doit faire systématiquement partie de toutes les réglementations applicables aux marchés, les nouvelles exigences ainsi posées devraient dans tous les cas, garantir une concurrence loyale.

Il leur semble que ces écueils résultent d'**une réglementation qui faillit à articuler concrètement les responsabilités complémentaires des acteurs** d'une même chaîne de valeur.

Par exemple, la loi AGEC impose au secteur public d'acheter 20 % de matériel reconditionné et d'incorporer 20 % de matériaux recyclés dans les nouveaux équipements, ce qui devrait contribuer à dynamiser le marché du réemploi, en particulier, dans les secteurs du bâtiment et de l'automobile où les exigences de durabilité deviennent des critères de performance. Cependant, il est vite apparu que ces obligations nécessitent tant une clarification légistique qu'un accompagnement des acheteurs publics sur l'appréhension du réemploi, ce dernier ne permettant pas toujours d'offrir de grands volumes de matériels identiques.

Dans le monde des produits ménagers, c'est encore un autre problème : les ménages, producteurs / détenteurs de produits usagés qui pourraient être réemployés, réparés ou recyclés, ne sont pas réellement engagés pour accompagner l'allongement de la durée de vie de leurs produits.

Ils n'ont, en effet, que peu d'incitation à s'orienter vers l'un de ces choix, même si désormais le recours à la réparation est soutenu. Un outil de portée nationale et multi-gisement comme la tarification incitative peine à se développer alors qu'elle permettrait d'accroître significativement la captation de nombreux gisements disponibles en France pour les marchés de matières premières secondaires.

Plus simplement, les acteurs appellent à une **articulation claire des rôles et des responsabilités** de chacun des acteurs des chaînes de valeur. Aujourd'hui, les réglementations en place suscitent surtout des **tensions entre acteurs** autour de la création de valeur, notamment dans les secteurs d'activités dans lesquels les acteurs de l'économie traditionnelle, les collectivités et les acteurs de l'économie sociale et solidaire se retrouvent sur un même terrain. **Débloquer des financements pour libérer les gisements** est non seulement nécessaire pour faire passer l'économie circulaire à une échelle industrielle mais aussi pour rassurer et apaiser ces tensions, et finalement, partager la valeur.

A.4. Un défi : débloquer des financements au niveau nécessaire pour une transformation industrielle en libérant les gisements disponibles

Un frein majeur à l'accélération de l'économie circulaire provient de la **difficulté à mettre à l'échelle industrielle les solutions existantes** en matière de réemploi, et même de recyclage.

De multiples dysfonctionnements ralentissent l'essor du marché du réemploi, à commencer par celui de l'accès à un gisement insuffisant déjà évoqué. En effet, les conditions ne sont pas réunies aujourd'hui pour exploiter le plein potentiel de réemploi des produits, comme celui de déchets électriques et électroniques. Aussi, le taux de renouvellement des biens consommés reste élevé alors que « des champions industriels du réemploi » pourraient émerger si tout le potentiel était mobilisé.

Or, la mise à l'échelle industrielle d'une solution nécessite **une massification pour entraîner les investissements utiles**, parfois substantiels comme dans le domaine du rechapage ou du reconditionnement des parcs informatiques professionnels. Surtout, elle conditionne la pérennité des nouveaux modèles développés par des PME ou des ETI.

Par exemple, en dépit du lancement prochain de la consigne pour réemploi des emballages ménagers dans le quart nord-ouest de la France, les acteurs historiques du réemploi des emballages ménagers ont alerté à travers leur organisation - le Réseau Vrac et Réemploi - sur l'urgence d'un déploiement national sans lequel certains disparaîtront.

Clairement, leur survie dépend d'investissements que seuls les gros acteurs de la boisson peuvent apporter. D'ailleurs, d'aucuns soulignent que "*La consigne pour recyclage est un prérequis indispensable à la consigne pour le réemploi. L'offre de réemploi va forcément coûter plus cher ; alors que si on avait une offre avec des synergies réemploi / recyclage avec un modèle d'achat et de consignation / déconsignation identique, ça marcherait beaucoup mieux*" car les investissements utiles deviendraient réalité grâce à la visibilité apportée sur le futur des emballages ménagers, aujourd'hui fragmenté pour les acteurs de toutes tailles.

Néanmoins, sous l'effet des réglementations et de premiers modèles de rentabilité éprouvés, force est de constater que le secteur financier accompagne surtout la transformation des activités de production des grands acteurs économiques.

Les acteurs interrogés ont évoqué **plusieurs pistes pour encourager à plus d'investissements au profit d'acteurs de toute taille** :

→ Créer un Observatoire des marchés de l'économie circulaire dans chaque filière économique

Le prérequis à toute étape d'activation de nouveaux marchés est la capacité d'évaluer leurs potentiels, ce qui actuellement n'existe pas.

Pourtant, il est essentiel d'avoir une connaissance fine de ces marchés pour :

- Pouvoir correctement identifier les besoins propres à chaque secteur et les dimensionner ;
- Identifier les capacités d'investissements et de retour sur investissement ;
- Identifier les caractéristiques des différentes demandes (ménages; entreprises; commande publique) pour flécher les investissements efficacement.

Plusieurs acteurs jugent qu'aujourd'hui ce travail n'est pas suffisamment fait. Ils citent l'exemple des Fonds Réemploi et Réparation qu'ils estiment avoir été mal dimensionnés en termes de bénéficiaires, faute de cibles fortes de marché, et dont il résulte des dotations financières déconnectées des résultats attendus.

→ Déployer des circuits retour plus nombreux et plus qualitatifs

Les circuits retour sont encore considérés comme des centres de coûts par les chaînes de valeur, ce qui les conduit à minimiser leurs opérations, tant en volume qu'en qualité, diminuant *de facto* le potentiel de valeur ajoutée des gisements concernés.

"*Les marques et groupes* (textiles) *veulent bien mettre en place des systèmes de collecte, (...) mais financièrement cela ne fonctionne pas, alors que les opérateurs marché ou système existent et pourraient permettre de passer à l'échelle*".

La concurrence entre acteurs se concentre sur les gisements les plus qualitatifs ou les plus accessibles et des tensions naissent entre acteurs de la chaîne de valeur (acheteurs, fabricants, distributeurs, opérateurs de l'allongement de la durée de vie, de la seconde vie et du recyclage, incorporateurs etc.) : "*on chasse tous un peu pareil*".

Il ressort des entretiens menés qu'il faut **augmenter et enrichir les circuits de retour actuels de nouveaux services, spécifiques ou mutualisés entre produits**, au plus près des besoins de leurs utilisateurs et en relation plus directe avec les marchés de l'allongement de l'usage et de la seconde vie. Ces nouveaux services permettraient aussi d'engager une dynamique à laquelle les distributeurs sur lesquels pèse une obligation de reprise, adhéreraient avec plus d'engouement qu'aujourd'hui.

Un frein récurrent doit néanmoins être levé : il faut **revoir la notion de statut de déchet** qui a été conçue à l'heure de l'économie linéaire, et qui aujourd'hui, reçoit une application disparate entraînant une inégalité de traitement des acteurs de la seconde vie ou compliquant les opérations de reprise (un même textile sera, par exemple, qualifié de produit ou de déchet selon le lieu de son dépôt).

Bâtir de façon utile et efficace ces circuits nécessite de prendre en compte :

- **Les nouveaux écosystèmes** qui savent faire adhérer et participer les différents acteurs à leurs modèles circulaires (utilisateurs/ acheteurs ; fabricants ; opérateurs du réemploi, de l'économie de la fonctionnalité ou de l'entretien), en développant, par exemple, des plateformes de revente permettant de généraliser une offre de services associés aux produits ;
- **Les moyens et les outils en place** présentant un potentiel exploitable au profit de l'économie circulaire s'ils sont mobilisés, comme les outils logistiques des distributeurs, les plateformes d'achat ou les intermédiaires de maintenance ;
- **Les systèmes individuels de collecte** déjà mis en place par les metteurs en marché qui fonctionnent, plutôt que de forcer leur intégration dans un système collectif pouvant entraîner des coûts supplémentaires et une perte d'efficacité.

→ Créer des places de marché du réemploi pour le massifier

Un autre écueil partagé sur les Fonds Réemploi et Réparation réside dans **des conditions d'accès jugées trop restrictives** pour permettre de les généraliser.

Dans le secteur textile, par exemple, des financements pour le réemploi devraient être fléchés vers les acteurs marchands de la reprise. Dans le mobilier et les D3E, l'idée a été partagée de créer des plateformes permettant la massification du réemploi. Cela permettrait également de gagner en connaissance de la qualité des gisements disponibles.

"*Chacun doit trouver sa place pour faire de l'économie circulaire industrielle*"
et chaque ressource, sa vie suivante.

Grâce à une plateforme, l'équité d'accès au gisement serait garantie et surtout, **chacun pourrait s'approvisionner pour ses besoins spécifiques** alors qu'aujourd'hui, certains gisements sont remis à des acteurs qui ne peuvent pas les traiter dans leur intégralité, soit faute de capacités suffisantes, soit parce qu'ils ne correspondent pas à leur modèle économique. Finalement, ce sont des ressources qui partent au rebut alors qu'elles peuvent correspondre aux besoins d'autres acteurs.

De telles plateformes présenteraient, en outre, l'avantage de "dérisquer" certaines activités en facilitant le développement et le test de POC (*proof of concept*) avant de répliquer les plus intéressants à une échelle industrielle.

→ Penser les projets d'économie circulaire à la maille du marché unique

Dans les secteurs économiques de l'automobile et des D3E, la valeur des projets d'économie circulaire pourrait être amplifiée s'ils étaient réfléchis dès le départ à une maille européenne.

Dans ces mêmes secteurs, le développement de filières de recyclage adaptées requiert également un échelon transnational pour être viable.

→ **Intégrer systématiquement l'économie circulaire dans les outils économiques, parafiscaux et fiscaux**

Le sujet n'est pas nouveau mais il est important. A l'instar de la nécessité d'inclure l'économie circulaire dans toutes les nouvelles réglementations (à condition de soutenir la création de valeur), **tout outil économique, parafiscal et fiscal existant ou à venir devrait être systématiquement réfléchi pour agir comme un levier favorisant l'économie circulaire**.

Dans le bâtiment, il semblerait utile de mobiliser les financements publics dédiés aux outils de production (ADEME et Ministère) en direction de l'économie circulaire. Dans le monde des D3E, il conviendrait d'intégrer une dimension "économie circulaire" dans les assiettes et les tarifs de la copie privée.

La TVA pourrait également faire l'objet de modulations selon l'impact environnemental des solutions pour un même besoin, qui serait comparé sur la base d'analyses de cycle de vie ultra-normées.

Si l'on réussit à favoriser le basculement des marchés vers une économie circulaire en assurant l'innovation, l'amorçage et la diffusion des solutions, il demeure néanmoins un autre défi de taille, qui est celui de réussir à développer simultanément des offres et des demandes suffisamment importantes et se répondant.

A.5. Un défi : développer et faire coïncider les offres circulaires et la demande

L'offre circulaire s'adresse à une demande croissante d'achats durables sur les marchés, en particulier en matière de commande publique poussée par des objectifs de 20% de réemploi.

"La commande publique est reconnue comme un levier majeur par la loi qui impose des objectifs circulaires par marché. Sa valorisation globale est de 10% du PIB"

Un acteur relève cependant qu'"*il faut que tous ceux qui sont susceptibles de nous vendre du matériel (…) soient aussi susceptibles de nous en acheter. Sinon la roue finira par se bloquer*".

En effet, comme pour tout marché, la rentabilité d'une offre circulaire dépend d'une demande suffisamment importante.

A cette fin, **les marchés publics évoqués ci-dessus, ainsi que les marchés professionnels, jouent un rôle clé compte tenu des volumes qu'ils représentent**. Ce sont, en outre, des acheteurs exigeants amenant les entreprises à faire la preuve de la durabilité de leurs produits, les conduisant à investir dans des solutions de traçabilité et d'évaluation de l'impact environnemental de leurs produits. Dans le bâtiment, les obligations de certification environnementale sont en place pour assurer que les matériaux réemployés respectent des normes strictes, augmentant ainsi leur attractivité pour les grands projets de construction. La réalisation d'analyses de cycle de vie (ACV) intégrant l'économie circulaire est obligatoire depuis la réglementation RE2020.

Au-delà des entreprises acheteuses ou utilisatrices, **les fabricants et les distributeurs constituent également des acteurs clés de la demande** en ce qu'ils peuvent intégrer directement ou pas, investir seuls ou pas, dans la création de nouvelles offres et de nouvelles activités.

Or, selon certains acteurs, **le développement de l'offre circulaire reste trop fléché sur les produits et les équipements à destination des particuliers** alors que le potentiel des marchés des équipements professionnels et de la commande publique constitue une source d'entrainement forte pour construire de la valeur pérenne. Et ce potentiel présente d'autres avantages, comme celui d'avoir une durabilité moyenne d'utilisation des produits plus longue.

Le facteur prix joue également un rôle fondamental : si la durabilité devient en effet le 3ème critère pour tous les acheteurs (particuliers, entreprises, acheteurs publics), elle est encore loin après le prix et la fiabilité des produits.

Par ailleurs, de façon peut-être plus marquée que sur des marchés linéaires, la **capacité à disposer d'une offre de réemploi ou de recyclé suffisante et adaptée aux besoins**, en termes de caractéristiques, de quantités et de prix, voire dotée de garanties propres ou attrayante, reste, dans tous les cas, insuffisante, comme abordé précédemment. C'est le cas notamment pour les matières textiles recyclées en France dont la disponibilité et la compétitivité ne sont pas au rendez-vous.

C'est le cas également du PET recyclé que les industriels doivent aujourd'hui importer de pays ayant mis en place un dispositif de consigne, ainsi que des smartphones et des matériels informatiques reconditionnables.

En outre, **la circularité et la durabilité de l'offre restent encore peu lisibles** ; l'élaboration et le déploiement d'outils comme l'affichage environnemental, les indices de réparabilité et de recyclabilité ou le passeport numérique étant trop récents pour être connus de tous ou sont de toute façon encore en cours d'élaboration. Lorsqu'ils seront matures et/ou déployés, la question de leur lisibilité se posera à nouveau, leur multiplicité risquant de mener à confusion tandis que les entreprises auront investi pour se conformer à tous.

Pourtant, **les preuves d'impacts positifs ou la "*recontextualisation du prix*" deviennent indispensables pour certains acheteurs**. De même, les exigences en matière de qualité sont élevées. Ainsi, dans le réemploi de matériaux et d'équipements professionnels, il faut "*faire connaître les opérations et le savoir-faire aux fabricants ; dans nombre d'opérations on teste et on restaure des caractéristiques. On ne modifie pas. Faire connaître, c'est rassurer*". On parle [d'] "*excellence opérationnelle et* [d'] *amélioration continue,* [d'] *amélioration de la qualité perçue, en termes de durée de garantie et de responsabilités*". Pour répondre à ces exigences, les acteurs recommandent de "*privilégier les standards au renchérissement de labels*", de "*faire en sorte que les standards de qualité du réemploi permettent de créer des marques (Remade by... for ...) et pas des labels (onéreux et parfois inaccessibles)*" alors que le prix reste une priorité pour le client comme dans tous les secteurs.

A.6. Une solution : mobiliser les écosystèmes et susciter de nouvelles vocations / formations

Les acteurs insistent sur la nécessité de **mettre en avant et de s'appuyer sur les écosystèmes en évolution** qui savent mobiliser les expertises, les compétences et les savoir-faires propres à l'économie circulaire et qui, finalement, évoluent avec eux, à commencer par les acteurs dits "*circular native*", qui ne demandent qu'à se déployer aux côtés des acteurs économiques historiques, voire en partenariat avec eux.

Ces professionnels engagés jouent un rôle majeur dans l'alignement des enjeux économiques des acheteurs/utilisateurs, des fabricants et des autres professionnels des chaînes de valeur.

Il faut "***travailler la bonne offre avec chaque acteur de la chaîne de valeur*** *:*

- *La valeur des matériaux en fin de vie avec leurs détenteurs ;*
- *Les achats publics ou privés avec les distributeurs et les fabricants qui les adressent ;*
- *Etc.*"

Ces acteurs nouveaux développent aussi des outils adaptés à l'économie circulaire (plateformes d'offres, objectivation de la durabilité, etc.) qui favorisent la mise en relation et le partage de données entre acteurs.

"*Ce qui manque aujourd'hui dans la mode, c'est la capacité à s'appuyer sur des écosystèmes existants, et de permettre aux enseignes de distribution, qui ont le contact direct avec le client, de s'appuyer sur des solutions qui permettent d'intégrer de façon fluide les enjeux de la circularité, de la collecte à la réparation en passant par le réemploi et la seconde main, ainsi que les enjeux de collecte pour du don ou pour recyclage"*.

Mobiliser les acteurs pour lesquels la transformation constitue une opportunité permettrait d'assurer l'émergence plus rapide de nouveaux marchés dynamiques dans un cadre concurrentiel plus sain qu'aujourd'hui, précisent certains acteurs.

La transition vers l'économie circulaire exige également une transformation des compétences et des savoir-faire. Les entreprises doivent recruter et former du personnel pour répondre aux nouvelles exigences de l'économie circulaire, notamment dans l'éco-conception, la réparation, et la gestion des cycles de vie des produits ainsi que dans la vente et le marketing.

En fait, des besoins en renfort et en nouvelles compétences émergent dans tous les secteurs :

- Dans le secteur textile, des métiers artisanaux non transmis par voie de cursus commencent à faire défaut tandis que **de nouveaux métiers apparaissent** comme l'éco-développeur qui accompagne les équipes Collections sur l'écriture et l'animation de la stratégie en matière d'éco-conception (matières, process, emballages), le chef de projet traçabilité et le chef de projet affichage et score environnemental.
- Le secteur des D3E professionnels appelle à structurer des capacités et des métiers au-delà des marchés de réemploi déjà établis car **il faut du temps pour que les ressources qualifiées arrivent sur le marché** (trois ans pour un réparateur de qualité).
- Le secteur automobile recherche, comme le textile, **des savoir-faire parfois disparus**, de même qu'il a besoin de **nouvelles compétences**, par exemple, en matière de sourcing des pièces détachées ou industrielles pour la remanufacture.

Selon les acteurs, les dispositifs de valorisation des parcours professionnels, de soutien aux formations et au recrutement à mettre en place doivent *in fine* permettre :

- A toutes les entreprises de satisfaire les besoins internes en ressources humaines utiles pour leur transformation ; et
- Aux opérateurs de faire grossir leurs métiers.

A.7. Intégration de la donnée « produit » et innovation technologique

L'économie circulaire repose sur des exigences de données nouvelles, robustes, et sur leur partage dans les entreprises et au sein des chaînes de valeur. Cela réclame des processus de définition mais aussi des investissements lourds et des coûts d'exploitation nouveaux, en logiciels et bases de données ; en moyens d'échanges, d'évaluation et de stockage de preuves.

Ainsi, dans le secteur du textile, des entreprises investissent jusqu'à 500.000 euros pour tracer leurs approvisionnements afin de répondre aux exigences de la REP et bientôt, à celles du passeport produit digital européen dont l'objectif est même plus large, puisqu'il contiendra d'autres informations utiles pour créer et accélérer les boucles de matériau. Les centres de tri textiles auront, par exemple, une connaissance précise de la composition des matériaux qu'ils reçoivent, ce que des étiquettes aujourd'hui parfois inexactes ne leur fournissent pas.

Pour certains acteurs, tels que les intermédiaires et les importateurs, cela requiert de nouvelles façons de travailler avec leurs fournisseurs et à l'international.

La **définition du pilotage des objectifs et des résultats par les chaînes de valeur** doit permettre d'établir les datas qui ont un sens pour l'ensemble des acteurs à l'instant « t » et leur évolution à venir. Elle doit limiter le foisonnement de demandes pour un même objectif et permettre à toutes les parties prenantes de comprendre les trajectoires et les données mobilisables.

***

Il ressort des entretiens que **l'accroissement - en quantité et en qualité - du gisement des ressources** pouvant être orientées vers les marchés du réemploi, de la réparation et du recyclage, constitue le pivot de l'accélération de l'économie circulaire en France. Il permettrait d'entraîner une massification des flux à un niveau pertinent pour déclencher les investissements nécessaires pour une mise à l'échelle industrielle.

Pour ce faire, les acteurs préconisent de clarifier la responsabilité et le rôle de chacun des acteurs de la chaîne de valeur pour qu'ils engagent ensemble et de façon complémentaire les actions pour le développement de l'économie circulaire.

Il est, par ailleurs, intéressant de noter que **la REP a finalement été assez peu évoquée comme élément faisant partie des stratégies en matière d'économie circulaire**. D'ailleurs, certaines des solutions esquissées par les entreprises interrogées se placent au-delà, pour ne pas dire au-dessus, des REP.

B. Sur la performance de la REP en matière d'économie circulaire : un outil à recentrer sur ses fondamentaux

Il ressort des entretiens et des analyses menés que la REP serait trop pensée par l'État comme un outil pouvant tout faire en matière d'économie circulaire (**B.1.**), avec de surcroît un amalgame entre la REP et ses éco-organismes nuisant à son efficacité (**B.2.**). Aussi, les acteurs économiques proposent de recentrer les obligations de la REP sur ses missions originelles, à savoir la gestion des déchets, en priorisant le recyclage, et corrélativement, de repositionner les éco-organismes sur l'échiquier d'une gouvernance multi-acteurs des leviers de l'économie circulaire (**B.3.**).

B.1. La REP n'est pas l'Alpha et l'Oméga de l'économie circulaire

La France tendrait à voir en la REP, l'Alpha et l'Oméga de l'économie circulaire.

Si l'économie circulaire est considérée comme une source d'opportunités pour les entreprises, **la REP est, à l'inverse, vécue comme une contrainte**. A ce stade, les entreprises estiment, en effet, que la REP ne permet pas d'accélérer, ni même de rendre accessible à celles-ci, à leurs clients ou à leurs écosystèmes, les opportunités de transformation.

Elles dénoncent en particulier un **cadre règlementaire à géométrie variable**, des **besoins en financement exponentiels** sans retour sur la performance, et finalement, des **financements inadaptés aux besoins** :

→ Un empilement de règlementations parfois incohérentes ou incomplètes, voire décorrélées du cadre fixé pour le marché européen

- **Des règlementations incohérentes** : plusieurs REP peuvent s'appliquer à un même produit sans consolidation globale et priorisation d'actions, ce qui génère des incertitudes naturellement non favorables à l'investissement privé. Cela conduit également à une charge de travail et à un coût supplémentaire sans création de valeur ajoutée pour les entreprises.

- **Des réglementations incomplètes** : les objectifs de réemploi fixés aux REP sont jugés hors sol au sens où ils ne s'appuient sur aucun système de collecte permettant de préserver la réemployabilité des produits dont les utilisateurs se défont. Certains évoquent même la nécessité de prévoir une étape de diagnostic pour orienter les produits vers les marchés où ils pourront être effectivement réemployés. En attendant, les acteurs déplorent une perte colossale de valeur ajoutée. Le potentiel de produits réemployables est pourtant énorme comme l'illustre l'écart entre les volumes de D3E collectés par Ecosystem (625 kt), les volumes étudiés pour réemploi (45.000 kt, soit 7 % de la collecte) et les volumes réellement réemployés (9 kt, soit 1,4 % de la collecte).
- **Des réglementations décorrélées du cadre fixé pour le marché européen** : le sujet n'est pas nouveau ; il est souvent reproché à la France de sur-transposer les réglementations européennes ou de les anticiper, et ce faisant, de créer des barrières à l'entrée sur le marché Français. Si les acteurs reconnaissent unanimement la valeur de la loi AGEC, ils regrettent le manque d'harmonisation entre celle-ci et les réglementations européennes en place et à venir, qui ajoutent de l'incertitude et une charge horaire et financière pour les entreprises, affectant les investissements et leur compétitivité. L'épisode récent de la mise en demeure de la France par la Commission européenne pour une mise en œuvre erronée ou incomplète de la Directive sur les plastiques à usage unique en constitue une illustration intéressante.

→ Des besoins en financement exponentiels sans retour sur la performance

Les entreprises reprochent à l'État Français d'assigner à la REP un foisonnement d'objectifs entraînant autant d'assiettes de prélèvement, sans garantie de retour sur les performances du système.

Les changements apportés aux cahiers des charges de la filière REP pour les emballages ménagers sont cités comme exemple. Tandis que les performances de recyclage ont augmenté de 2 points en 5 ans (2020-2024), les coûts ont bondi de 77 % (+ 570 M€). La dernière proposition du cahier des charges de la filière propose une nouvelle augmentation des coûts d'au moins 25 % sans qu'il ne puisse pour autant être démontré que les objectifs assignés à la filière seront atteints.

Cette situation est difficile à vivre pour des entreprises pour lesquelles ces charges, qui ne permettent pas de réduire la pollution, représentent autant d'investissements qui ne pourront être faits pour améliorer leur offre et remplir leurs autres objectifs en matière de durabilité. De surcroît, elles financent aussi l'inaction des acteurs qui échappent au dispositif, soit environ 10% des entreprises.

En matière de déchets professionnels, la REP peine à intégrer la logique des utilisateurs professionnels qui cherchent à satisfaire leur obligation de tri et de valorisation conformément à leur stratégie d'entreprise, leurs obligations comptables et d'autres, comme la CSRD lorsqu'elles sont concernées. Il en résulte que **la REP limite la proposition de services à certains produits en fin de vie seulement**.

Nombre d'entreprises finissent par **considérer la REP comme une taxe ou une parataxe** dont l'assiette correspond aux quantités mises en marché.

→ Des moyens financiers inadaptés

A plusieurs reprises, il a été évoqué que les moyens alloués par la REP à l'économie circulaire sont sous-dimensionnés par rapport aux objectifs poursuivis, comme la généralisation du réemploi, l'innovation sectorielle ou métiers.

De surcroît, **ces moyens ne sont pas débloqués à un niveau pertinent**. Par exemple, le déploiement du réemploi des emballages ménagers et de la restauration de façon régionale ne permettra pas aux acteurs de trouver un équilibre financier et une rentabilité aussi rapidement que s'il avait été lancé directement à une maille nationale grâce à la mise en place d'une consigne mixte. De même, le changement attendu en termes d'habitudes de consommation pourrait être décevant.

Par ailleurs, les appels à projets en matière de recyclage continuent d'être plus importants que sur la réduction, le réemploi et la réparation, figeant des logiques industrielles de long terme sur la gestion des déchets **en contradiction avec la hiérarchie de gestion des ressources**. Le financement obligatoire des Fonds Réemploi et Réparation ne représente, par exemple, que 5 % du chiffre d'affaires des éco-organismes concernés.

Ces écueils en cacheraient en fait un autre, qui serait que les éco-organismes se voient aujourd'hui confier des missions bien au-delà de leur champ de responsabilité et de compétences.

→ Les éco-organismes ne sont pas la REP

Avec la multiplication des filières REP, l'État a positionné le dialogue sur le champ de la REP (objectifs, missions, moyens), avec les dirigeants des éco-organismes qui disposent dès lors d'un **pouvoir de décision structurant pour les marchés de l'économie circulaire**.

Or, d'une part, **leur gouvernance ne peut être représentative**, ni de tous les secteurs, ni de toutes les entreprises, et encore moins de tous les acteurs des chaînes de valeur circulaire au sein desquelles ils agissent. Et d'autre part, les demandes continues et dans des délais serrés de l'État rendent le travail collectif et la prise de décisions informées extrêmement complexe en interne de ces entreprises, voire impossible.

" Le fait que des dirigeants d'entreprises en France ne sachent pas ce qu'est un éco-organisme, c'est une responsabilité majeure des acteurs impliqués (entreprises fondatrices, administrateurs, voire l'État"

Finalement, "*quel rôle ont les assemblées générales dans les propositions de modifications des cahiers des charges ?*".

"*En parlant aux éco-organismes, on parle avant tout aux CA des éco-organismes*" regrettent certains, ce qui nourrit parfois une vision de décision en "*bande fermée*". "*Tout ce qui nous parvient est toujours trop tardif*".

Cette réalité est d'autant plus forte que les structures de gouvernance des éco-organismes évoluent peu dans leur composition au fil du temps. Et de fait, un producteur qui adhère à un éco-organisme ne se voit pas proposer de participation au capital de celui-ci. C'était déjà problématique pour les metteurs en marché historiquement soumis à la REP et dont les secteurs d'activités ou la taille de l'entreprise (TPME, PME, ETI) ne sont pas représentés, et cela le devient désormais pour les acteurs, porteurs de nouveaux modèles dans les domaines du réemploi et de la réparation, soumis ou non à REP, et dont les imbrications avec les activités des REP sont nombreuses.

Par un effet domino, cela se ressent dans les décisions stratégiques ou encore dans la gestion des appels à projet. Le dimensionnement des moyens et des arbitrages semble **émaner davantage d'arbitrages politiques internes que de l'évaluation d'un potentiel structurant et d'un rapport coût/ bénéfice des projets**.

Il en résulte que **des pans entiers de la nouvelle économie sont négligés**, quand ils ne sont pas bloqués dans leur développement, car les éco-organismes de certaines filières jouissent aujourd'hui d'un monopole d'accès aux gisements leur donnant la possibilité de tout simplement fermer des marchés à de nouveaux entrants.

Cette concurrence s'exerce de plus en plus également vis-à-vis de leurs propres adhérents, qui développent des offres circulaires auxquels ils imposent parfois des contraintes ou des schémas en contradiction avec leurs impératifs de boucle matière ou tout simplement, en termes d'objectifs.

Pourtant, **les éco-organismes ne maîtrisent pas tous les possibles** au niveau des solutions car ce n'est pas leur rôle. Ils doivent prioritairement soutenir financièrement la collecte et le traitement des déchets par leurs différents détenteurs.

Acter de ces limites par une définition claire des rôles et des responsabilités de chacun paraît clé pour la réussite tant de la REP que des entreprises circulaires ou non. Mais aujourd'hui, le dispositif se fonde sur une somme de définitions réglementaires qui ne tient compte, ni de la multitude des réalités qu'elles recouvrent, ni de leurs contextes.

"La notion de metteur en marché est complexe à mettre en œuvre"

Dans les secteurs du textile et du mobilier, la production est ainsi majoritairement située à l'international. S'agissant des smartphones, une part importante des produits réemployés sur le territoire proviennent de l'international du fait d'une collecte pour réemploi insuffisante en France.

Cette situation est encore plus pesante pour les entreprises :

- Qui relèvent d'une diversité de statuts dans la mise en œuvre de la REP et c'est souvent le cas (metteur en marché + distributeur + opérateur, par exemple, repreneur, réparateur, reconditionneur ou rechapeur) ;
- Qui comptent de nombreuses gammes de produits (fabricants D3E, revendeurs, centrales d'achats, etc.) ;
- Dont les activités sont présentes sur plusieurs territoires de l'Union européenne car malgré des réglementations REP par produit, leurs mises en œuvre par territoire demeure différente : multitude de fonctionnements, d'interlocuteurs, de déclarations et de tarifications à mettre en œuvre et qui brouillent la nature de la REP et de ses objectifs.

Les entreprises s'interrogent finalement sur l'utilité des dispositifs REP au-delà d'une mise en conformité, du paiement de contributions pour quel retour sur investissement en termes de service au public et à l'environnement.

→ La REP, une responsabilité de gestion des déchets par leur recyclage

Malgré des objectifs de prévention et de réemploi imposés aux REP, les actions des différentes filières de REP restent fortement concentrées sur la gestion des déchets au détriment d'une gestion des produits et des ressources.

En effet, **les objectifs fixés aujourd'hui aux différentes filières de REP en dehors de la gestion des déchets restent faibles** du fait notamment d'un manque de données sur les marchés de l'économie circulaire comme évoqué précédemment et sont peu souvent atteints. Par exemple, pour le bâtiment, les données ne sont pas encore disponibles mais selon l'ADEME "*moins de 1% de PMCB* (produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment) *fait l'objet de réemploi, principalement dans le cas d'initiatives volontaires de maîtres d'ouvrage publics ou privés*".

Les données récemment parues sur le réemploi des emballages montrent que les objectifs ne sont pas atteints. Au global, 2,2% des emballages ont été réemployés en 2023, tous emballages confondus.

Les acteurs constatent surtout **l'absence d'un cadre légal approprié pour développer le réemploi à l'échelle**, en particulier, l'absence de mesures permettant de systématiser des conditions de collecte et d'entreposage des produits en fin de vie permettant de préserver leur potentiel de réemploi, ce qui représente non seulement une perte colossale de valeur ajoutée pour les marchés de la seconde vie mais les pousse également à recourir à l'import de produits de seconde main.

Pourtant, à l'instar du recyclage, le réemploi a **besoin d'atteindre une masse critique** afin de générer des modèles d'affaires pérennes et compétitifs mais le système actuel fondé sur la REP ne fonctionne pas.

D'ailleurs, **même sur le recyclage, beaucoup reste à faire en matière de textiles, de matériaux de construction du bâtiment et de plastiques en général**. Si la REP a permis de collecter plus séparément et de recycler davantage, elle a encore des efforts à soutenir pour parvenir à développer la pleine conformité, qualité et traçabilité de ses opérations et permettre de nombreuses boucles fermées et ouvertes, selon les cas.

Les acteurs identifient les pistes d'améliorations suivantes :

- Un besoin de "*chef d'orchestre*" et de "*cohérence systémique*" ;
- Un besoin de définition des solutions responsables et optimisées ;
- Un besoin de soutiens financiers clairement fléchés vers celles-ci ;
- Un besoin "*d'acculturation des professionnels*" des chaînes de valeur et des "*consommateurs*" sur les impacts des solutions qui s'offrent à eux et la fin de vie des produits.

Les acteurs concluent que ces écueils résultent du fait que **la REP ne peut pas endosser des responsabilités qui vont au-delà de son champ d'action initial et dont sa gouvernance est le reflet** : la gestion de la fin de vie des produits des metteurs en marché par le recyclage et la valorisation des déchets.

→ Recentrer la REP et repositionner les éco-organismes sur l'échiquier de l'économie circulaire

Certains acteurs estiment que le champ d'action de la REP doit être révisé afin de la faire revenir à sa mission première, à savoir une gestion de déchets qui privilégie le recyclage. Force est de constater que **ces objectifs premiers de la REP ne sont toujours pas atteints dans de nombreuses filières** alors qu'ils jouent un rôle important dans le succès de l'économie circulaire en France.

En somme, l'idée serait de recentrer les actions que les éco-organismes doivent mener pour qu'ils puissent se concentrer sur le déploiement des moyens utiles à l'atteinte de certains objectifs seulement. **Un tel recentrage nécessitera d'autres aménagements du rôle de la REP**, tels que ceux esquissés récemment dans la note stratégique de France Stratégie sur le cadre organisationnel des déchets ménagers et le rapport de la mission gouvernementale d'inspection des REP, comme l'opérationnalisation.

Cela conduirait les éco-organismes (et les systèmes individuels lorsqu'ils existent) à continuer de jouer alors un rôle mais **positionnés au même niveau que les autres acteurs et seulement sur le nouveau champ de compétence confié**.

B.2. La REP, une responsabilité complémentaire de celles du producteur et du détenteur de déchets

La REP a été conçue comme une responsabilité distincte mais complémentaire de celle du producteur ou du détenteur de déchets. C'est sur ce fondement que repose la Directive-cadre Déchets de 2008, qui depuis sa révision en 2018, fixe des exigences générales minimales pour les régimes de REP mis en place par les États membres

La REP n'est donc pas une responsabilité exclusive des autres responsabilités mais s'inscrit dans une chaîne de responsabilités. A cet égard, la Directive est très claire : les détenteurs doivent être informés des services mis en place par les REP parce qu'il leur incombe d'"*assumer leur responsabilité relative au dépôt de leurs déchets dans les systèmes de collecte séparée mis en place, notamment, le cas échéant, par des mesures d'incitation économiques ou réglementaires*".

Cependant en France, peu de dispositifs de REP peuvent s'appuyer sur une mise en œuvre concrète de la responsabilité des producteurs ou détenteurs de déchets comme la tarification incitative au tri des déchets d'emballages.

De facto, la création de nouvelles boucles ou leur montée en puissance est limitée : sans geste de tri adéquat, **le déchet reste un déchet ; une ressource perdue pour tous**.

B.3. La REP, une responsabilité individuelle dont les modalités de mise en œuvre doivent relever de la liberté d'entreprise

Pour les acteurs économiques, **la REP ne doit pas se réduire pas à un simple transfert de responsabilité financière** des metteurs en marché à des éco-organismes dont l'État fixe par agrément, tant les besoins en financement que les modalités de dépenses (7 milliards d'euros en 2030 d'après la lettre de mission de l'évaluation REP) car ce n'est ni dans l'intérêt général environnemental, ni dans l'intérêt de la création de nouvelles boucles de valeur.

Au contraire, pour remplir leurs objectifs, les acteurs interrogés rappellent que la REP doit rester comme leurs autres obligations (par exemple, en matière de qualité, d'hygiène ou de sécurité), **une responsabilité individuelle pleine et entière de l'entreprise, même lorsqu'elle est exercée collectivement**. A défaut, les entreprises perdent leurs capacités à être performantes et innovantes, c'est-à-dire leurs capacités à répondre aux besoins du marché, et notamment aux attentes en matière de durabilité de leurs clients, des investisseurs (besoin accru depuis la mise en place de la taxonomie européenne) et des territoires d'implantation, tout en maîtrisant leurs coûts.

La loi permet d'ailleurs aux metteurs en marché d'assumer seuls leur responsabilité en mettant en place un système individuel. Cependant, cette possibilité a récemment été fermée pour certains produits, la loi AGEC imposant désormais la reprise par le système individuel d'un producteur uniquement de ses propres produits. C'est le cas, par exemple, des pneus pour lesquels les metteurs en marché sont obligés de rejoindre un éco-organisme.

En fait, faute de moyens - humains et financiers - suffisants pour la supervision, le contrôle et la sanction par l'État des metteurs en marché assujettis à des obligations en matière de REP, **les éco-organismes sont devenus le bras armé de l'État** : l'organisation, le financement et le contrôle des obligations amont et aval des chaînes de valeur des produits sous REP est désormais concentré entre leurs mains.

De surcroît, les acteurs économiques déplorent une **organisation trop verticale** des filières REP, entraînant un certain nombre d'inconvénients :

- Dispersion de compétences, pourtant très spécifiques et encore assez rares ;
- Absence de synergies ;
- Morcellement des financements entraînant une insuffisance de fonds pour l'amorçage de projets et leur développement à l'échelle requise ;
- Génération d'incertitudes ne favorisant pas l'investissement privé.

En somme, les entreprises ont le sentiment en matière de REP d'être réduites à faire de la conformité.

***

A l'heure où la transformation écologique des secteurs est une clé de compétitivité et de pérennité, les acteurs estiment nécessaire de **revoir la position et l'organisation de l'outil REP dans un dialogue stratégique entre l'État et les entreprises**.

Quelles qu'elles soient, les entreprises des chaînes de valeur appellent de leurs vœux des objectifs clarifiés et priorisés, ainsi que plus d'agilité de la part de la REP. En fin de compte, elles souhaitent une REP qui permette de **mutualiser la transformation là où elle est pertinente**, comme en matière d'innovation, d'amorçage de solutions, de passage à l'échelle, etc.

Cependant, certains estiment nécessaires pour ce faire, de revenir aux missions initiales de la REP, à savoir la gestion de la fin de vie des déchets ultimes et de n'en faire que l'un des outils permettant la transition vers l'économie circulaire, qui embrasse en effet bien plus que la seule notion de recyclage.

Pour ce faire, les acteurs appellent à revenir aux fondamentaux de la REP pour lui donner sa juste place - ou plutôt, **donner leur juste place aux éco-organismes avec lesquels elle est trop souvent amalgamée** - au sein d'un système de gouvernance de filières stratégiques circulaires qu'il est urgent de réinventer selon eux.

C. Sur la gouvernance de l'économie circulaire : nécessité d'instaurer un système de gouvernance par filière produit

Lorsque le sujet de la gouvernance de l'économie circulaire a été abordé avec les acteurs interrogés, il est rapidement apparu que celle-ci se confondait aujourd'hui avec la gouvernance des filières REP. Et cela constitue la principale critique formulée par les acteurs sur cet enjeu : la France doit **adopter une approche de l'économie circulaire défocalisée de la REP et recentrée autour d'une vraie politique industrielle** visant à répondre aux enjeux de décarbonation, de compétitivité et de souveraineté, appelant une nouvelle gouvernance, plus haute et transversale.

Confier la responsabilité de tous les axes de l'économie circulaire à la REP ne peut pas constituer une approche efficace en termes de coûts, ni même de simplicité, dans la mesure où :

- La REP, du fait qu'elle émane du principe du pollueur-payeur, n'a pas pour visée directe la création de valeur mais plutôt la **réduction d'un coût et d'une pollution** qui devrait disparaître ;
- **La REP ne peut rien sans les autres outils réglementaires** : éco-conception ; obligations de conformité européennes ; responsabilité des producteurs et des détenteurs de déchets ; responsabilités des opérateurs et exploitants, en particulier, sur l'interdiction de l'enfouissement ;
- **La REP ne permet pas de résoudre la question du positionnement économique des débouchés et des opérations**, voire elle en trouble la transparence ;
- La REP n'est **pas déterminante dans le comportement des acheteurs et consommateurs** ;
- **La REP ne concentre pas toutes les compétences et expertises** utiles d'une chaîne de valeur circulaire et n'est, par ailleurs, financée (et donc gérée et pilotée) que par les metteurs en marché, or, « *Les producteurs ne peuvent pas tout* ».

"*La REP c'est un outil qui permet de faire des choses*"
mais "*elle n'est pas là pour organiser le commerce*"

Concrètement :

→ Nécessité de redéfinir les rôles et responsabilités de l'ensemble des acteurs d'une même chaîne de valeur

Comme discuté précédemment, il est recommandé de redéfinir le rôle et les responsabilités de l'ensemble des acteurs d'une même chaîne de valeur (les ménages, les entreprises elles-mêmes, les acheteurs publics) et dont font partie les metteurs en marché assujettis à une REP, tant d'un point de vue financier qu'opérationnel ainsi qu'au regard de la réalité du terrain afin d'impulser des projets à la bonne échelle et d'assurer leur pérennité (rôles des territoires comme catalyseur, du secteur tertiaire et des technologies d'information dans l'intégration des évolutions).

Par ailleurs, il conviendrait d'**outiller la transformation des chaînes de valeur par secteur pour atteindre les bénéfices environnementaux attendus**, plutôt que de décliner une stratégie environnementale sous l'angle de son financement résultant en sa sous-traitance systématique par les éco-organismes, qui ne représentent pas l'ensemble des acteurs concernés et/ou impactés.

Cela permettrait d'affecter à la REP des objectifs plus tangibles, et donc mobilisateurs, notamment pour apporter la réponse attendue en termes de disponibilité de gisement, d'un point de vue tant quantitatif que qualitatif.

L'opérationnalisation de rôles et de responsabilités mieux définis permettrait de **proposer des organisations reflétant mieux les cycles de vie des produits**.

→ Nécessité de redéfinir le pilotage de l'économie circulaire

Aujourd'hui, le pilotage de l'économie circulaire est principalement assuré par le pilotage des REP, comme exposé précédemment.

Dans les faits, **il est opéré d'un point de vue surtout légistique et politique** par le ministère de la Transition écologique qui :

- Vérifie l'atteinte des objectifs et à défaut, accroît la pression réglementaire et financière sur les fabricants, sans logique industrielle permettant d'atteindre les résultats recherchés et surtout, de stimuler les écosystèmes de l'économie circulaire.

- S'appuie sur une gouvernance (Cifrep) qui **donne le même poids aux acteurs mis en responsabilité par la REP, à ceux qui agissent comme prestataires des premiers** (avec un focus exclusivement sur la gestion des déchets) **et aux représentants de la société civile éloignés de la gestion des entreprises**. Cette gouvernance suscite en outre des conflits d'intérêts financiers entre des fabricants cherchant à atteindre leurs objectifs à moindre coût et des opérateurs de gestion des déchets cherchant des masses suffisamment critiques de déchets pour réaliser des investissements et générer des profits. Là encore, l'absence des autres leviers de l'économie circulaire (la réparation et le réemploi) est criante.

Par ailleurs, les décisions stratégiques et opérationnelles prises en Cifrep ou confiées aux éco-organismes ne sont **pas reconnues comme légitimes**, car elles impactent des filières sans donner voix au chapitre à l'ensemble des acteurs les composant.

Enfin, cela empêche d'adopter une vision globale qui permettrait d'appréhender les REP comme un des autres outils de l'économie circulaire car leur pilotage est assuré par diverses instances, ajoutant autant de contraintes administratives chronophages au détriment de l'action. Une articulation plus simple et efficace de l'ensemble des outils réglementaires et financiers visant à favoriser une économie circulaire (TVA modulée, etc.) est réclamée.

***

Les acteurs appellent ainsi à forger un nouveau cadre légal et règlementaire en matière d'économie circulaire, plus fort, équilibré, partagé et propice à l'action.

Sur cette base, EC 2027 émet une proposition concrète, partagée dans la partie suivante.

4.2. La solution d'EC2027

A partir des enseignements tirés des entretiens et de la littérature disponible sur la performance de la REP en matière d'économie circulaire (**A**), EC2027 préconise une solution organisationnelle et opérationnelle (**B**), qui requiert, par effet rebond, un ajustement du rôle de l'État en matière d'économie circulaire et de REP (**C**). Des schémas visant à illustrer les différentes composantes de cette solution sont proposés en dernière partie (**D**).

A. Synthèse des enseignements sur la performance de la REP en matière d'économie circulaire

Comme vu précédemment, l'essor de l'économie circulaire repose sur le déploiement généralisé de leviers à la fois, amont, comme l'éco-conception, et aval, comme le réemploi, la réparation et, en dernier lieu, le recyclage. Or, la performance de plusieurs filières REP en ces matières reste insatisfaisante comme le relèvent tant les acteurs que les rapports consultés.

A.1. Performance de la REP en matière de réemploi et de réparation

S'agissant du réemploi et de la réparation, la raison majeure de la performance insatisfaisante des filières REP résiderait en la place centrale accordée à la REP par la loi AGEC, dans la définition de stratégies circulaires structurantes pour l'ensemble des activités et produits relevant de leurs champs d'intervention, et de fait, à ses opérateurs systèmes - les éco-organismes.

Or :

→ Les éco-organismes ne sont pas toujours perçus comme légitimes en la matière

En effet, conformément à la loi, **les éco-organismes représentent les seuls metteurs en marché** qui leur ont transféré leurs responsabilités et obligations en matière de REP, tandis que l'économie circulaire repose sur des écosystèmes multi-acteurs qu'elle doit irriguer.

Aussi, les comités de parties prenantes créés pour compléter la gouvernance des filières REP assurée par les metteurs en marché et conjuguer les intérêts des parties prenantes dans une vision commune ne semblent-ils pas suffire. Et pour cause, là encore, les acteurs de l'économie circulaire sont souvent absents.

D'ailleurs, même s'agissant de la représentation des metteurs en marché au sein de la gouvernance des éco-organismes, l'absence d'entreprises de toutes tailles est parfois critiquée.

A minima, les acteurs réclament **une communication claire, transparente et régulière**.

→ Les éco-organismes ne sont pas toujours ressentis comme pertinents sur ces enjeux

Et ce, pour les mêmes raisons que précédemment évoquées : **l'absence, dans les processus décisionnels des éco-organismes, d'acteurs clés de l'économie circulaire, détenteurs d'expertises spécifiques, empêche la prise de décisions qui permettrait d'enclencher un passage à l'échelle** du réemploi et de la réparation en adressant les besoins du marché depuis l'éco-conception jusqu'à la demande (la taille et la diversité des éco-organismes les empêchent aussi de développer les moyens utiles à ce passage à l'échelle).

Il en résulte l'absence de prise en compte de certains enjeux qui freinent le développement d'activités circulaires, comme celui partagé à de multiples reprises par les acteurs de l'économie circulaire sur l'accès équitable aux gisements collectés et de surcroît, à des gisements dont l'intégrité a été préservée.

Dans certains cas, **des incohérences émergent** comme lors de discussions sur des malus sur les produits électriques et électroniques qui auraient pu affecter de la même façon les produits neufs et ceux issus du réemploi, avec un impact fort sur la marge des derniers pouvant remettre en cause la viabilité de leur modèle.

En termes d'**enjeux de compétitivité**, certains acteurs de la seconde vie déplorent devoir financer les Fonds Réemploi et Réparation sans pouvoir en bénéficier, les acteurs de l'économie sociale et solidaire ou les produits neufs étant seuls éligibles.

Les performances insatisfaisantes de certaines filières REP en matière de réemploi et de réparation sont également le résultat de politiques d'éco-conception peu développées dans des filières où de nombreuses ressources pourraient pourtant être sauvées de l'incinération ou de l'enfouissement comme le petit et le gros électroménager, les meubles, etc.

Toutefois, il convient de **distinguer le cas des éco-organismes de celui des systèmes individuels**.

En effet, dans la filière automobile notamment, la majorité des producteurs ont opté pour un système individuel précisément dans l'objectif de disposer d'un outil avec des ambitions importantes, tant pour répondre à leurs obligations en matière de gestion de déchets que pour pouvoir structurer des activités de réemploi et de réparation viables avec l'ensemble des acteurs de leur chaîne de valeur, absents des éco-organismes. Il faut donc savoir préserver la capacité individuelle des entreprises à fonder et actionner de nouveaux modèles.

A.2. Performance de la REP en matière de recyclage

Le même constat de **performances insatisfaisantes en matière de recyclage**, tant en termes de qualité permettant la réalisation de boucles fermées que de quantité, est relevé pour certaines catégories de produits ou matériaux, comme les plastiques, sujet largement couvert par le débat public.

Pour autant, il est admis que les éco-organismes, et la REP qu'ils opérationnalisent, doivent jouer **un rôle clé sur le levier du recyclage, et en particulier, son financement**. Les acteurs souhaitent même un recentrage du rôle des éco-organismes sur la mission originelle de la REP qu'est la gestion des déchets.

Finalement, cette discussion sur la performance de la REP sur chacun des leviers amont et aval de l'économie circulaire semble soulever la question de savoir si la gestion des ressources et celle des déchets seraient antagoniques. Nous les croyons plutôt complémentaires.

En effet, la question n'est pas tant de savoir quelles sont les opérations qui relèvent de la REP en matière d'économie circulaire, que celle de savoir **à quel endroit la gouvernance de l'économie circulaire est légitime et pertinente**, tant à un niveau stratégique qu'opérationnel. Celles-ci déterminées, les opérations et les financements devant incomber à la REP pourront être clarifiés et mieux articulés avec les nombreux autres outils disponibles en matière d'économie circulaire, comme la fiscalité.

A notre sens, cela passe, comme cela a été partagé, notamment par **une redéfinition de la REP, et son repositionnement sur sa mission première qu'est la gestion des déchets**. Ce recentrage aurait pour bénéfice d'éviter certains effets délétères comme celui d'une collecte des ressources réemployables comme des déchets, ou d'éco-concevoir pour la seule fin de vie des produits, par opposition à l'allongement de leur durée de vie.

Ainsi, il nous semble devoir changer d'angle d'approche de l'économie circulaire pour un prisme trans-filière, opérationnel et créateur de valeur, comme proposé dans notre solution.

B. Solution organisationnelle et opérationnelle d'EC2027

A l'issue des travaux et des réflexions menées, la solution opérationnelle qui nous semble s'imposer comporte deux volets : un premier volet portant sur l'optimisation de l'économie circulaire comme outil de politique publique économique (**B.1.**) dans lequel s'insère un second volet, qui consiste en l'optimisation de l'outil REP en matière d'économie circulaire et corrélativement, du rôle des éco-organismes en matière d'économie circulaire (**B.2.**).

B.1. Optimisation de l'économie circulaire comme outil de politique publique économique

Une politique forte en matière d'économie circulaire doit résulter tant d'une **approche plus holistique**, en termes d'acteurs et d'activités concernées, existantes ou à créer, que **plus opérationnelle** au sens où elle doit être structurée à partir des expertises et des besoins du marché (approche "*bottom-up*" plutôt que "*top-down*").

En somme, l'économie circulaire appelle le développement de **stratégies économiques de filières industrielles**.

Cependant, arrêter une stratégie qui fasse sens requiert un **dialogue entre les acteurs** sur les objectifs à moyen et long terme, les défis à relever et les outils à déployer, et pour ce faire, de **créer le lieu et les conditions** dans lesquels tous les acteurs pertinents peuvent utilement se concerter et décider ensemble des grands objectifs et des étapes pour y parvenir.

Or, à date, il nous semble que ce véhicule n'existe pas, ou pas exactement.

Si les **Comités Stratégiques de Filière** (CSF) aujourd'hui en place nous paraissent constituer une base intéressante eu égard aux caractéristiques recherchées, en particulier, la capacité de corréler les besoins l'économie circulaire à la réalité du terrain, il faut les adapter.

En effet, ils s'inscrivent encore dans une dynamique historiquement linéaire par leurs compositions ou champs d'intervention.

Par exemple, les petites et moyennes entreprises semblent peu représentées ; le réemploi est, par exemple, absent des sujets traités par le CSF Mode et Luxe. Ils doivent donc être **refondus pour intégrer les acteurs des écosystèmes circulaires**, ainsi que pour imposer une vision de l'économie circulaire dans l'ensemble des sujets qu'ils traitent sans qu'elle fasse l'objet d'un traitement à part.

Par ailleurs, il conviendrait de **les organiser branche par branche, puis produit par produit**, ainsi que d'assurer les synergies utiles entre eux grâce à des feuilles de route d'économie circulaire partagées.

Pour que les CSF refondus deviennent le creuset de logiques industrielles circulaires actionnables et mises en action, il faut **leur confier la responsabilité du pilotage et du suivi des stratégies** à partir d'indicateurs de performance qu'ils développent.

Il doit en outre leur être conféré **un vrai poids juridique** pour leur permettre d'incuber et de tester les solutions, de développer les partenariats utiles pour accélérer et de confier le portage de certaines actions à des opérateurs de service, comme des opérateurs systèmes de formation ou de logistique.

Ils pourraient également :

- Créer et opérer des **observatoires de marché circulaire** pour leur filière, à l'image des observatoires sectoriels mis en place par les CSF Mode et Luxe et Automobile ce qui permettrait de disposer de données essentielles ;
- Mettre en place des **plateformes de massification des gisements de ressources pour réemploi**, appelées de leurs vœux par les acteurs interrogés, à l'image des plateformes sur les unités fluviales déployées par le CSF Industries pour la Construction, et tenant compte des contraintes propres à la collecte de produits réemployables ;
- **Définir les volumes de financements utiles et les flécher** vers les opérateurs systèmes pertinents ;
- Traiter, outre les autres enjeux que les enjeux économiques, les enjeux en matière de réglementation, de formation et d'attractivité des offres circulaires, qui sont clés pour viabiliser les nouveaux modèles développés.

Enfin, il faut **stabiliser, rendre cohérent et appréhensible le cadre réglementaire** pour toutes les entreprises, à commencer par une application stricte des règles européennes auxquelles sont confrontées les entreprises françaises sur tous les marchés de l'Union européenne.

B.2. Optimisation de l'outil REP en matière d'économie circulaire, et du rôle corrélatif des éco-organismes

Comme indiqué précédemment, l'activité des éco-organismes actuels devrait être recentrée sur leur mission première, à savoir la gestion de la fin de vie des produits. Ils pourraient alors **se concentrer sur l'atteinte de leurs objectifs en matière de recyclage**, idéalement, en disposant du choix des moyens pour ce faire et d'un agrément à durée illimitée, sauf violation du cahier des charges.

Toutefois, parce que leur mission principale aujourd'hui est déjà celle du recyclage des produits des metteurs en marché, **les éco-organismes se trouvent de fait en position dominante** sur deux sujets clés pour l'activation du plein potentiel du levier du réemploi, à savoir **la captation des gisements** et leur **composition**. C'est la raison pour laquelle les éco-organismes doivent :

- Conserver un rôle d'accompagnement en matière d'éco-conception, notamment à travers la fixation de barèmes éco-modulés, mais qui doit s'exercer en cohérence avec le cadre fixé par les nouveaux CSF et les autres outils mis en place ;
- Se voir prescrire sur la base de recommandations émises par les nouveaux CSF, de nouvelles obligations sur les modalités de collecte de gisements dont l'intégrité doit être préservée pour permettre leur réemploi comme les produits de téléphonie, le gros électroménager et le mobilier.

Il s'ensuit que **les financements adéquats devront continuer d'être abondés par les filières REP** sur chacun de ces enjeux pour lesquels elles jouent un rôle déterminant, à hauteur cependant des besoins définis par chaque CSF et en complémentarité avec d'autres financements, plutôt que d'après une enveloppe fixée par les services de l'État.

Dans le cadre de CSF refondus, les éco-organismes, et le cas échéant, les systèmes individuels, assumeraient un rôle similaire à celui des autres acteurs de la chaîne de valeur, à savoir celui de **participer à la décision et d'assurer sa mise en œuvre dans leur champ de responsabilité et de compétence respectifs**, un premier pas vers la simplification appelée de leurs vœux par les metteurs en marché en matière de REP.

S'agissant de la **fin de vie des produits**, l'on retrouverait alors une articulation pleine et efficiente des rôles des producteurs de déchets, des détenteurs de ces derniers et des producteurs au sens de la REP.

Dans l'esprit de la solution exposée ici, les éco-organismes feraient partie d'une catégorie spécifique d'opérateurs systèmes dont il sera du ressort des CSF d'identifier ceux pertinents pour le déploiement des actions exigées par la stratégie définie collectivement, actions pour la plupart jusqu'alors menée sous l'ombrelle des éco-organismes.

En effet, la REP doit être considérée comme **un outil de l'économie circulaire au même titre que d'autres outils**, tels qu'une TVA modulée selon les impacts environnementaux des produits à partir d'analyses de cycle de vie normées, un crédit d'impôt recherche, etc., et avec lesquels elles doit être articulée pour servir une stratégie économique de filière industrielle.

Dans ce nouveau cadre visant à apporter une réponse aux écueils décrits précédemment de l'organisation actuelle de la gouvernance de l'économie circulaire qui se confond parfois avec celle de la REP, il ne nous semble **pas pertinent de maintenir la gouvernance actuelle des filières REP assurée par la Cifrep**. En revanche, les nouveaux CSF nous semblent totalement pertinents pour assumer ce rôle de dialogue et effectuer les arbitrages propres à créer de la valeur partagée.

C. Ajustement du rôle de l'Etat

L'implication de l'État en matière d'économie circulaire demeure évidemment cruciale mais la solution présentée ici nécessitera inévitablement certains ajustements du rôle de l'État, à la fois, en matière d'économie circulaire et de REP :

→ Mise en résonance des corpus normatifs et des feuilles de route

L'État, à travers le **SGPE**, doit **assurer la transposition parfaite en droit national** des objectifs fixés par les politiques supranationales en matière de lutte contre le changement climatique et en faveur de l'économie circulaire, et leur déclinaison dans les feuilles de route des ministères pertinents.

Il doit ensuite s'assurer de la **cohérence des feuilles de route** résultant des stratégies élaborées par les différents CSF avec ces objectifs.

Dans le cas des filières REP, il doit également traduire les objectifs des feuilles de route des CSF dans les cahiers de charges pour la seule part relevant du champ de leur responsabilité telle que redéfinie, sans fixer les moyens opérationnels pour les atteindre.

→ Outillage des stratégies définies par les nouveaux CSF

L'État doit **accompagner le déploiement des feuilles de route des CSF** par le développement d'outils, de financements, voire de règles, identifiés conjointement avec ces comités, comme nécessaires et utiles.

→ Contrôle et suivi des stratégies

L'État doit veiller à la **pertinence** et à l'**ambition** des stratégies définies par les CSF, leurs feuilles de route et indicateurs de performance.

Il doit **consulter les parties prenantes** autant que de besoin en prenant toutefois le soin de consulter les acteurs du bon niveau selon les sujets, hormis le cas de la consultation publique ouverte à tous.

Il doit **assurer le suivi de la bonne atteinte des objectifs** mais d'après les indicateurs de suivi et de performance définis par les CSF et les données transmises par eux ; collecter, le cas échéant, les autres données nécessaires ; et consolider les résultats, y compris lorsque c'est pertinent, avec d'autres stratégies (trajectoires carbone, ressources, biodiversité, etc.).

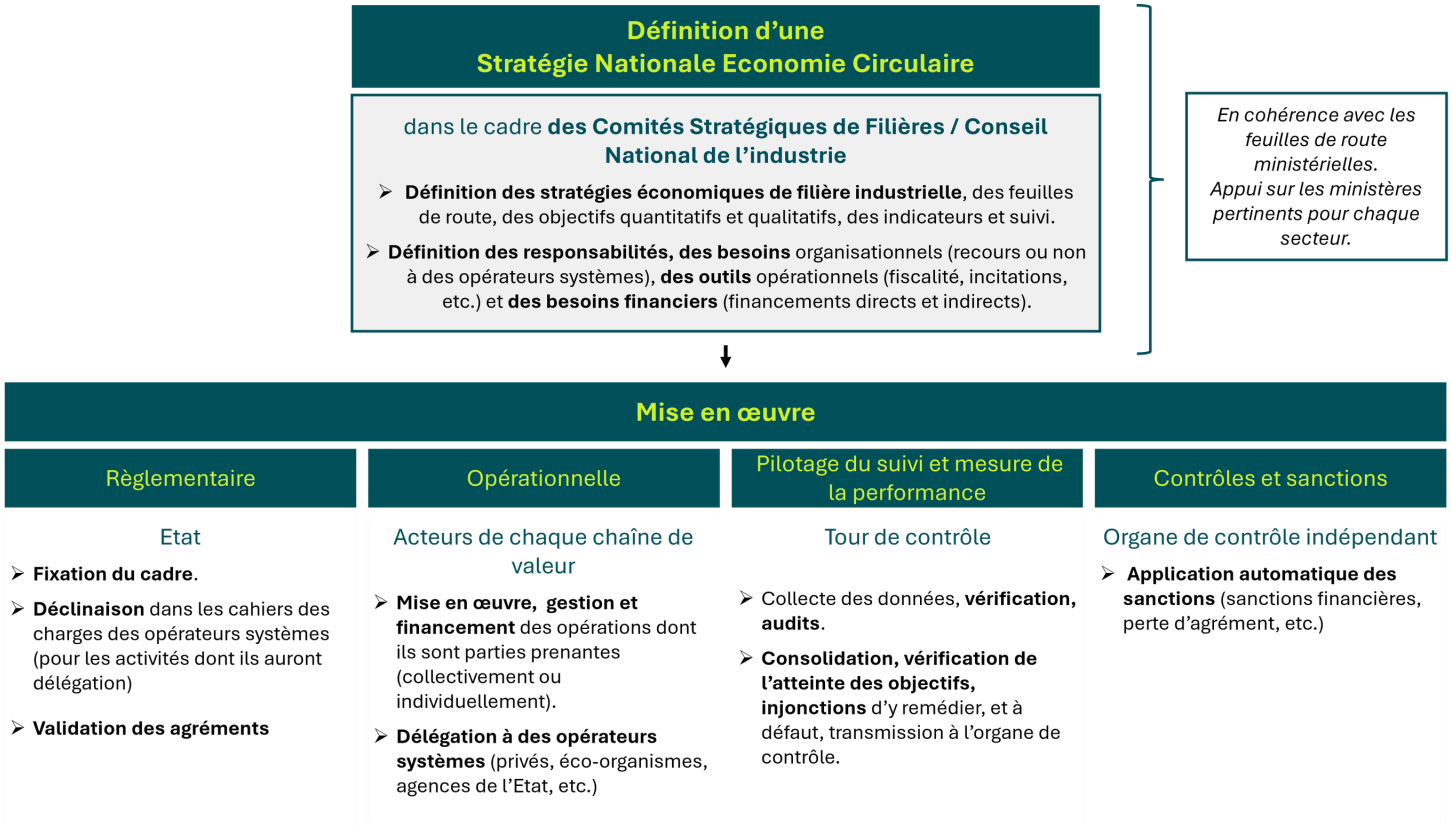
→ Contrôle des objectifs et sanctions

L'État doit **contrôler, et le cas échéant, sanctionner**, de façon automatique et significative, toute violation d'une obligation légale ou réglementaire, d'un contrat de filière ou d'un agrément REP, afin de produire l'effet dissuasif recherché.

A cette fin, les pouvoirs de contrôle et de sanction devraient être confiés à un **organe indépendant** (du type CRE, ARCOM, ARCEP, etc.), qui dans le cas des éco-organismes et des autres opérateurs système spécialisés sur la réparation et le réemploi, pourraient aller jusqu'au retrait de l'agrément.

D. Schémas organisationnels de la solution d'EC2027

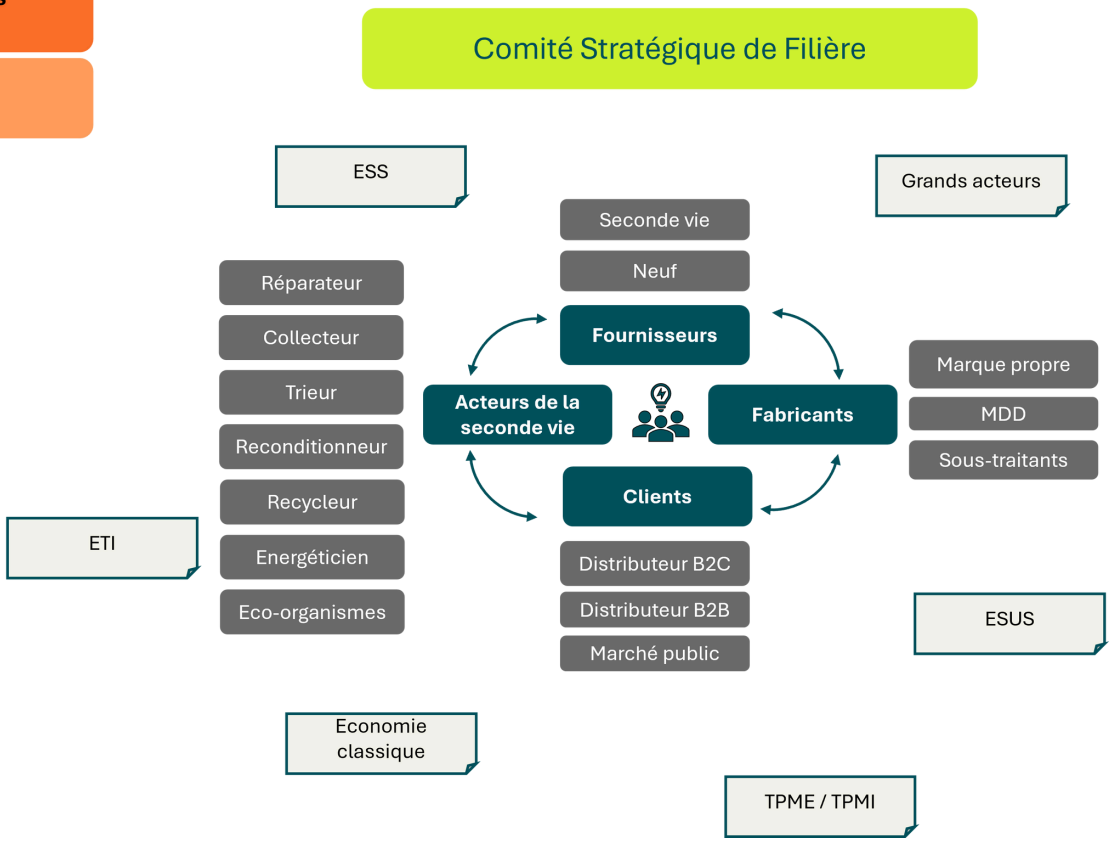
Schéma global :



La feuille de route stratégique élaborée par le CSF Automobile et intégrant l'économie circulaire dans toutes ses dimensions nous paraît parfaitement refléter le résultat que ces nouveaux CSF devraient chercher à délivrer. Aussi, le rôle et les responsabilités des nouveaux CSF seraient les suivants :

Représentativité des chaînes de valeur

Une co-construction experte



***

ANNEXES

Annexe 1

Questionnaire d'entretien des entreprises

La responsabilité élargie des producteurs au service de l'économie circulaire : trajectoire et performance.

Introduction : rappel de la REP

Rappel

- Un principe juridique de responsabilité traduit en objectifs contraignants de prévention et de gestion des déchets (exemple : réduction de mise en marché, taux de collecte, de réemploi, soutien à la réparation, d'information consommateur, de recyclage, d'intégration de MPR etc.). Ses objectifs sont fixés par la loi et mis en œuvre via des cahiers des charges.
- Les metteurs en marché sont obligés de satisfaire ces objectifs directement (prise en charge opérationnelle) ou indirectement (soutien financier) ; notamment via les éco-organismes, les systèmes individuels ou autres.
- Le respect de ces objectifs est contrôlé par l'État.

1. Quels sont les produits ou les services de votre entreprise qui sont concernés par la REP et laquelle/lesquelles ?

A. Questionnements sur vos objectifs économie circulaire & REP

Objectifs de la REP

Exemples : réduction, taux de collecte, de recyclage, de réemploi, d'intégration de recyclé, information des consommateurs, financement du nettoiement des rues et des déchets sauvages, etc.

2. Ces objectifs incombant aux producteurs sont-ils fixés au bon niveau pour transiter vers l'économie circulaire (niveau d'ambition, champs couverts, etc.) ?

3. La façon dont ils sont fixés est-elle satisfaisante ?

4. La manière dont ils sont déclinés et mis en œuvre via les cahiers des charges des filières REP est-elle satisfaisante ?

5. Ces objectifs vous paraissent-ils atteints au niveau collectif ?

6. Ces objectifs sont-ils suffisamment contrôlés ?

Objectifs de l'entreprise

7. Les objectifs REP sont-ils atteints pour votre entreprise ?

8. Votre entreprise s'est-elle fixée d'autres objectifs en matière d'économie circulaire (prévention des déchets, intégration de recyclé, réparabilité, réemployabilité, recyclabilité, retours, recyclage, etc.) ? Si oui, quels sont-ils ? Précisez les produits, gammes et services concernés.

9. Si vous en avez, sont-ils atteints ou en bonne voie ? Comment sont-ils mesurés ?

10. Les objectifs REP ont-ils eu un rôle dans la fixation de vos objectifs propres (élément déclencheur, volonté d'aller plus loin etc.) ?

Question conclusive

11. Constatez-vous des freins à une adoption plus large d'une logique circulaire par votre entreprise ? Si oui, les éco-organismes ont-ils un rôle à jouer ? La REP fait-elle partie de la solution ? Si oui, comment ? Si oui, les éco-organismes ont-ils un rôle à jouer ?

B. Rôle de la REP pour satisfaire les objectifs

Moyens de la REP

En amont

12. Votre entreprise a-t-elle mis en place un plan quinquennal de prévention et d'éco-conception individuel ou sectoriel ? Lequel ?

13. Votre entreprise bénéficie-t-elle d'un accompagnement dans cette mise en place (éco-organismes, centres techniques, etc.) ? Si oui, précisez.

En aval

14. Votre entreprise facilite-t-elle le retour de produits usagés ou dont les personnes souhaitent se défaire ? Comment ? A quelles fins (réemploi, reconditionnement, revente, recyclage, etc.) ?

15. Les éco-organismes ou d'autres partenaires vous soutiennent-ils dans cette démarche ?

Question conclusive

16. Qu'est-ce que la réussite d'une économie circulaire à l'échelle dans votre secteur économique ? Quelles en sont les clés ? Relèvent-elles de la REP ?

Transformation de l'offre

17. La REP vous conduit-elle à former des collaborateurs en matière d'économie circulaire ?

18. A-t-elle fait émerger de nouveaux métiers/acteurs/activités ?

19. Les éco-organismes appuient-ils votre entreprise dans le développement d'une offre circulaire et/ou de vos objectifs propres en la matière (cf. question 8) ? Si oui, comment ?

20. Cela vous convient-il ? Sinon qu'en attendriez-vous ?

21. Les éco-organismes facilitent-ils les échanges et les transformations utiles aux autres niveaux de la chaîne de valeur ? Fourniture, production, seconde vie, etc. Ou s'agit-il d'autres outils ?

22. La circularité de l'offre de votre entreprise est-elle lisible par vos clients ? Sous quelle forme (intégration information environnementale, pictogramme, etc.) ? Quelles informations ?

23. Quelle acceptabilité de l'offre circulaire de votre entreprise par vos clients ? Sur quels paramètres prioritaires (prix, qualité, impact, etc.) ? La mesurez-vous ?

24. La filière REP et ses outils vous permettent-ils de promouvoir/accélérer/différencier vos produits et services circulaires ? Ex. : éco modulation, tarification, programme, soutiens, etc.

25. La transformation de l'offre affecte-t-elle la compétitivité de votre entreprise ? Votre entreprise est-elle soutenue dans cet enjeu ? Par qui ? Par quels mécanismes ?

26. Les TPMEs sont-elles suffisamment prises en compte dans l'accompagnement de la transformation de l'offre mise en place par les filières REP ?

C. Gouvernance de la responsabilité du producteur

27. Votre entreprise participe-t-elle à des comités de gouvernance de la REP (comités ou consultation étatiques et/ou administration interne aux éco-organismes) ? Si oui, à quel titre (entreprise, fédération ou syndicat) ? Sinon souhaiteriez-vous y participer et pourquoi ?

28. Pensez-vous ces organes représentatifs des chaînes de valeur (secteurs et tailles d'entreprises concernés) ?

29. Quels autres acteurs ont une responsabilité dans l'atteinte des performances de la REP ?

30. Comment sont-ils pris en compte dans les filières REP ?

31. Les modalités de fonctionnement de la gouvernance des filières REP et/ou de la gouvernance nationale vous conviennent-elles ? Si non, pourquoi ?

32. Votre entreprise est-elle impliquée dans le fonctionnement de la REP autrement, par exemple, comités techniques, groupes de travail ? Si oui, directement ou via une fédération ou un syndicat ?

33. La REP apporte-t-elle un cadre de concurrence loyale entre les acteurs de la chaîne de valeur (entre metteurs sur le marché, entre fabricants et acteurs du réemploi, entre acteurs du réemploi, etc.) ?

34. La gouvernance de l'information des filières, notamment via les éco-organismes et l'ADEME, permet-elle à des acteurs concernés de participer à la transformation vers une circulaire ?

Annexe 2

Questionnaire d'entretien des éco-organismes

La responsabilité élargie des producteurs au service de l'économie circulaire : trajectoire et performance.

QUESTIONS

Votre contexte :

1. Quelle est la date de création et/ou celle de premier agrément de votre éco-organisme ? Quelle est la date de l'agrément en cours et la date de son terme ?

2. De quel(s) bilan(s) chiffré(s) de votre action nous conseillez-vous de prendre connaissance (nature, date, source, etc.) ?

Sur vos priorités de stratégie, d'actions et de moyens :

3. Parmi vos priorités stratégiques sur les 3 prochaines années quelle est la plus importante pour les metteurs en marché ?

4. De la même façon, quelle est la priorité assignée par l'État sur les 3 prochaines années ?

5. Quelle est selon vous aujourd'hui l'attente/l'exigence prioritaire à satisfaire pour :

- Vos parties prenantes ?
- Les consommateurs ?
- Les citoyens et habitants ?

6. Quels sont les moyens financiers et organisationnels qui seront alloués aux priorités précédentes (MSM, État et consommateurs/utilisateurs) par votre éco-organisme ?

7. Plus globalement (au-delà des moyens de l'éco-organisme) quels sont les moyens financiers et organisationnels que vous estimez nécessaires pour parvenir à satisfaire celles-ci ?

8. Quels sont vos enjeux et solutions en matière de :

- Priorité de réduction à la source et du déploiement d'une économie moins intensive en matériaux
- Maximisation de l'utilité des produits : intensification de l'usage et allongement de la durée de vie des produits (réemploi, réparation, etc.).
- Passage à l'échelle du retour de produits usagés et de matériaux de haute qualité
- Accélération pour l'utilisation de ressources secondaires et pour la création de seconde de vie

9. Indiquez pour ces domaines d'enjeu, les actions, les moyens et les échéances affectés.

10. Ces enjeux et/ou actions ont-ils un impact sur les coûts pour les entreprises et pour les consommateurs / citoyens ? Si oui lequel ?

11. Quels sont les outils clés hors REP qui boostent l'économie circulaire dans votre filière ? Considérez-vous que les moyens que vous déployez permettent à vos adhérents à la fois de transformer leur offre et d'encourager de nouveaux modes de consommation/utilisation ?

12. Quels résultats pour vos actions vers les consommateurs/utilisateurs finaux en termes de :

- Visibilité de l'offre circulaire de biens et services
- Lisibilité de l'offre (exemple : simplification et la cohérence des messages)
- Incitation à adhérer à cette nouvelle offre
- Accessibilité à un service de retour des produits

Gouvernance

13. Pensez-vous que la gouvernance de votre filière doit évoluer pour vous permettre de satisfaire encore mieux vos objectifs ? Si oui comment ?

14. De la même façon en ce qui concerne la gouvernance de votre éco-organisme ?

15. Collaborez-vous avec d'autres filières ? Si oui, à quelles fins ?

16. Collaborez-vous avec des acteurs de la chaîne de valeur qui ne participent pas directement aujourd'hui à la gouvernance ? Si oui lesquels et comment ?

17. Dans le cadre de votre filière développez-vous des partenariats public-privé ? Si oui lesquels et pour quel objectif ?

18. Quelles sont pour vous les données utiles à partager avec les acteurs de la chaîne de valeur pour faciliter votre action et celles des metteurs en marché ? Disposez-vous déjà de ces données ? Sont-elles partageables ?

19. Aux vues de la réglementation CSRD qui s'applique aux entreprises adhérentes calculez-vous et prenez-vous en compte les impacts environnementaux de votre filière en matière de :

- Climat
- Biodiversité
- Eau
- Ressources

Annexe 3

Liste des personnes interviewées

23 entretiens réalisés - 30 personnes interviewées :

Prénom et nom	Organisation	Fonction
Ronan VANOT	ADIVALOR	Directeur Général
Alexandre TANAY	BACKMARKET	Senior Public Affairs Manager
Benoit BERTON	COCA COLA	Représentant auprès de ECOPAR
Maxime DELAVALLEE	CRUSH ON	Co-Fondateur & CEO
Maud GOURC	En transition	Achats Publics Responsables
Claire PIERROT-BICHAT	FNAC DARTY	Directrice des Affaires Publiques
Vincent GUFFLET	FNAC DARTY	Directeur des Services et Opérations, membre du COMEX
Caroline BOTTIN	KIABI	Leader Ecotech COLLECTIONS
Pierre-Emmanuel SAINT-ESPRIT	MANUTAN	Directeur Economie Circulaire
Bénédicte BARBRY	MOBIVIA	Directrice des Affaires Publiques et du Développement Durable
Guy PEZAKU	MURFY	CEO
Juliette VOGLER	OKAMAC	Présidente
Hervé GRIMAUD	PROCLUS	Président Fondateur

Prénom et nom	Organisation	Fonction
Jules PRETOT	REDESK	CEO
Xavier MEYER	Saint-Gobain Group	Circular Economy Leader
Maïté KETTERER	Saint-Gobain Solutions France	Directrice économie circulaire
Ariane VARALE	SMARTBACK	Cofondatrice
Julien DUBOIS	VALUSED	Fondateur et Président
Flore BOINOT-RAFFEGEAU	VALEO	Group External Affairs & Sustainability Manager
Jean-Baptiste BURTSCHER	VALEO	Group External Affairs, Sustainable Development & R&D Partnerships Director
Mino YAMAMOTO	VALEO	Group Circular Economy Director
Bastien RAMBAUD	VESTO	Co-fondateur

Annexe 4

Méthodologie d'analyse produit
(tableur fourni séparément)

Le tableur est disponible sur ce lien

EC2027
COLLECTIF ENGAGÉ

Contact

ec.collectif@gmail.com

De l'analyse à l'action !

Retrouvez les actions de mise en oeuvre
des conclusions de l'étude